



La Tène



Saint-Blaise



Enges



Hauterive



Le Landeron



Lignières



Cornaux



Cressier

Le Bulcom vous souhaite une bonne reprise

Cave des Lauriers¹⁸⁷⁹
Jungo & Fellmann - Cressier
Livraison gratuite à domicile
75cl.ch
Ouvert Samedi de 10 à 12h ou RDV

ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX

Voiture - Bus - Jeep et 4x4
Camionnettes - Pick-Up,
Utilitaires, toutes marques etc.

Etat et kilomètres indifférents.
Déplacement rapide et sérieux.

Paiement cash 7/7
Tél. 079 502 53 54

Libération du Péricarde

Un chemin vers Soi



Libérer le péricarde c'est:

- ♥ relancer le flux énergétique du corps
- ♥ retrouver légèreté et joie de vivre
- ♥ se reconnecter à Soi

Thérapie manuelle holistique,
Ostéopathie Bioénergétique Cellulaire

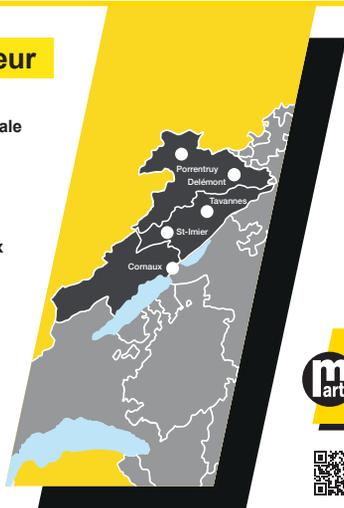
asca

Sur rendez-vous au 079 617 29 11
TerrAVie - Vilma Doris - La Neuveville
www.terravie.ch



Votre éco-constructeur

- Entreprise générale / Entreprise totale
- Rénovations et assainissements
- Béton armé et maçonnerie
- Ouvrages d'art en béton armé
- Génie civil
- Terrassements et travaux spéciaux
- Revêtements bitumineux
- Travaux hydrauliques
- Renaturation et protection contre les crues / Génie hydraulique
- Valorisation des matériaux
- Déconstruction et désamiantage
- Peinture et plâtrerie



www.martiarcjura.ch

Nathan Magnin Pêcheur Professionnel

**Soyez prêts!!!
Préparez vos grillades!!!**



Venez découvrir nos « Donut's barbecue »
Bateaux sans permis - 10 personnes
Unique sur le lac de Neuchâtel

Renseignements et réservation: 079 174 20 63



AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

PROMOTION TRANSPORTS PUBLICS

La commune de La Tène participe à l'achat des abonnements annuels pour les transports publics.

Si la subvention était auparavant réservée aux écoliers et aux jeunes en formation, depuis cette année, toute la population laténienne peut bénéficier de cette promotion. Aussi, dès le **1^{er} juillet 2022**, vous pouvez obtenir le bon via le Guichet unique. Si toutefois vous n'avez pas de compte sur cette plateforme ou s'il s'agit d'un premier abonnement, vous pouvez contacter notre administration communale qui vous remettra un bon papier.

Vous trouverez ci-dessous, la participation communale selon les catégories d'âges:

Catégories	Tarifs	Participations
De 6 à 24,99 ans	« junior »	50% d'un abonnement annuel Onde Verte (2 zones), soit, Fr. 247.50
De 25 à 63,99 ans (femmes) De 25 à 64,99 (hommes)	« adultes »	Participation communale de Fr. 162.00 vous permettant l'achat d'un abonnement annuel Onde Verte (2 zones) au prix « junior-senior »
Dès 64 ans (femmes) Dès 65 ans (hommes)	« senior »	50% d'un abonnement annuel Onde Verte (2 zones), soit Fr. 247.50

De plus amples informations sont disponibles sur notre site Internet www.commune-la-tene.ch ou après de notre administration communale (032 886 65 00).

L'administration communale

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 19.08.22 au 20.09.22 Publication FAO n° 33

Dossier SATAC n° 114155

Parcelle(s) et coordonnées: 1791 - Marin - Epagnier; 1206524/2567982

Situation: Vignes d'Epagnier; Rue de la Brévarderie 4

Description de l'ouvrage: Fourniture et pose d'une Pompe à chaleur air/eau

Requérant(s): p.a. NIPP Concept SA BARREAU Agathe et STAUFFER Arnaud, 2016 Cor-tailod

Auteur(s) des plans: F. Borgeat Chauffage

Demande de permis de construire: Sanction minimale importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 1 / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Zone à bâtir: Zone d'habitation à faible densité 1 / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

RÉCEPTION DES SPORTIF-IVE-S MÉRITANT-E-S

La commune de La Tène organisera le 26 octobre prochain, la réception annuelle pour les sportive-s méritant-e-s du village.

Les personnes qui ne font pas partie d'une société sportive de La Tène et qui auraient obtenu durant l'année sportive 2021/2022 des résultats particuliers (médaillages, promotions, etc.), selon règlement ci-dessous, sont priées de prendre contact avec l'administration communale (032 886 65 00 ou commune.la-tene@ne.ch), **jusqu'au vendredi 19 août 2022, dernier délai.**

RÈGLEMENT DE DISTRIBUTION DE RECOMPENSES AUX SPORTIFS MERITANTS

- Le Conseil communal remet chaque année une récompense aux sportifs champions ou méritants, dans l'une ou l'autre des disciplines reconnues par l'Association suisse du sport.
Peuvent obtenir une récompense:
 - toute personne ayant son domicile à La Tène ou faisant partie d'une société ayant son siège à La Tène;
 - toute équipe faisant partie d'une société ayant son siège à La Tène.
- Pour obtenir une récompense, il faut:
 - pour les équipes**
 - obtenir un titre de champion cantonal ou suisse ou une promotion dans une ligue supérieure.
 - pour les individuels**
 - obtenir une médaille d'or, d'argent ou de bronze dans une compétition officielle cantonale ou romande;
 - obtenir une place dans les 4 premiers d'une compétition officielle en championnat de Suisse ou d'une compétition officielle de valeur analogue, sur le plan suisse, européen ou mondial.

La période prise en considération va de juillet d'une année à juin l'année suivante. Le Conseil communal se réserve la possibilité d'attribuer d'autres récompenses à un sportif ayant réalisé un exploit à caractère exceptionnel ou ayant obtenu un ensemble de résultats particulièrement élogieux. Il en est de même pour une personne ayant déployé durant de nombreuses années une activité administrative ou technique en faveur du sport. Le Conseil communal décide de la nature de la récompense.

- Une personne championne dans plusieurs catégories ou à divers échelons ne pourra recevoir qu'une récompense. Il en est de même si c'est une équipe qui est concernée.
- Les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'une décision du Conseil communal.
- Le présent règlement a été adopté par le Conseil communal de La Tène dans sa séance du 3 août 2009. Il entre en vigueur immédiatement.

La Tène, le 27 juin 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE

PROCLAMATION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL

Lors de sa séance du 15 août 2022, le Conseil communal a proclamé élu conseiller général dès le 15 août 2022 **M. Fernando Pires Gomes**, suppléant de la liste de l'Entente de La Tène, en remplacement de M. Nathaniel Bensimon, démissionnaire.

La Tène, le 16 août 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 19.08.22 au 20.09.22 Publication FAO n° 33

Dossier SATAC n° 114414

Parcelle(s) et coordonnées: 1011 - Thielle - Wavre; 1208530/2568348

Situation: Wavre; Les Pacots 17

Description de l'ouvrage: Installation d'une pompe à chaleur extérieure

Requérant(s): Marc Chapatte DPC SA, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minimale importance

Affectation de la zone: Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Zone à bâtir: Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

IMPRESSUM

Tirage: 10'500 ex.

Adresse: Bulcom, Route des Falaises 94, 2000 Neuchâtel

Tél. 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Publicité: Sandra Rocha, Tél. 032 756 97 93, annonces@bulcom.ch

Mise en page: Sandra Rocha, Tél. 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Rédaction: redaction@bulcom.ch, 076 324 64 50

Responsable communication: Frédéric Huber, Tél. 079 408 56 05, huber@bulcom.ch

Abonnement: 92 francs

Délai pour les textes: mardi 17h

www.messeiller.ch

AVIS OFFICIELS des communes

LA BIBLIOTHÈQUE DE MARIN FÊTE SES 20 ANS

27 AOÛT 2022 10H À 14H

- 10H OUVERTURE DE LA FÊTE
CONTES POUR TOUS
- 11H VISITE GUIDÉE EXPO AUGUSTE BACHELIN
- 11H45 PARTIE OFFICIELLE, REMISE DES PRIX
VERRÉE OFFERTE PAR LA COMMUNE
- 12H15 SERVICE FOODTRUCK
- 13H15 INTERMÈDE MUSICAL PAR ANOKHI ET
ZÉPHYR WALMSLEY
- 14H FIN DE LA MANIFESTATION

LE TROGLO ET LA LUDOTÈNE
TIENDRONT UN STAND AVEC
DIVERSES ACTIVITÉS.

DEUX CLASSES DU BAS-LAC
VENDRONT DES PATISSERIES AFIN
DE FINANCER LEUR VOYAGE DE FIN
D'ANNÉE.

**bibliothèque
la tène**

LA TÈNE

PROCLAMATION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL

Lors de sa séance du 15 août 2022, le Conseil communal a proclamé élu conseiller général dès le 15 août 2022 **M. Gérard Gremaud**, suppléant de la liste du Parti socialiste de La Tène, en remplacement de Mme Corinne Mané, démissionnaire.
La Tène, le 16 août 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 19.08.22 au 20.09.22 Publication FAO n° 33

Dossier SATAC n° 114450

Parcelle(s) et coordonnées: 3459 - Marin - Epagnier; 1206400/2567718

Situation: Sur le Crêt; Rue Paul-Vouga 113

Description de l'ouvrage: Pose d'une pompe à chaleur air-eau extérieure

Requérant(s): Francisco Fernandes, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans: Paerlitec SA, Boudry

Demande de permis de construire: Sanction minimale importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Périmètre de plan directeur de quartier: PDQ en vigueur / Sur le Crêt / Entrée en vigueur le 30.09.1996; Périmètre de plan de quartier: PQ en vigueur / Sur le Crêt 3 / Entrée en vigueur le 27.01.1999; Zone à bâtir: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE



ARRÊTÉ

Vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 25 octobre 2020,
Vu la correspondance du 11 août 2022 par laquelle le groupe PS présente Monsieur DOBLADO Abraham comme Conseiller général,
Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,
Vu le Règlement général de commune, du 11 juin 2020,

arrête:

Article premier.- Monsieur DOBLADO Abraham est proclamé élu Conseiller général.
Art. 2.- Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle cantonale et dans le Bulletin des communes du district de Neuchâtel. Il en sera délivré un exemplaire au nouvel élu.

Saint-Blaise, le 19 août 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

le président
P. Schmid

le secrétaire
M. Renaud

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 19.08.22 au 20.09.22 Publication FAO n° 33

Dossier SATAC n° 113807

Parcelle(s) et coordonnées: 2207 - Saint-Blaise; 4400 - Saint-Blaise; 1206938/2565348

Situation: Les Lavannes; Chemin de la Plage 12

Description de l'ouvrage: Démolition du bâtiment existant et extension des locaux

Requérant(s): Les Lavannes SA, 2072 St-Blaise

Auteur(s) des plans: Veronica De Biase, DeBiase architecture sàrl, Rue de Neuchâtel

15a, 2072 St-Blaise

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone mixte / Entrée en vigueur le 12.12.2001

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 12.08.4 RAC (densité); Art. 12.08.5 RAC (longueur);

Alignement à une route communale

Particularités: Périmètre archéologique

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE



MISE A BAN DU VIGNOBLE

En application des dispositions de la loi sur la viticulture, l'ensemble du vignoble situé sur le territoire communal est mis à ban **dès le lundi 22 août 2022 et jusqu'à nouvel avis.**

Sauf les personnes autorisées, il est interdit à quiconque de pénétrer dans les vignes. Nous rappelons que les parents et les responsables légaux répondent aux agissements de leurs enfants et pupilles.

DIRECTION DE POLICE

SAINT-BLAISE



HYDROCURATION DU RUAU

Nous informons la population que l'entreprise DACSA procédera au curage d'une partie du Ruau du 22 août au 2 septembre 2022, entre 7h00 et 17h00.

Ces opérations entraveront la circulation aux voitures, aux piétons et aux cycles :

- La ruelle du Lac reliant la Grand'Rue et l'Avenue Bachelin sera interdite à la circulation des véhicules.
- La ruelle du Lac reliant le chemin de la Plage et l'Avenue Bachelin sera fermée aux piétons et aux cycles.

Si les conditions météorologiques ne permettent pas les travaux, ces derniers seront reportés. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation. Tout en nous excusant des différents désagréments à venir, nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.



AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX-CRESSIER-ENGES-HAUTERIVE-LA TÈNE LE LANDERON-LIGNIÈRES-SAINT-BLAISE



DIRECTIVE CANTONALE RELATIVE À L'INCINÉRATION DE RÉMANENTS ET DE DÉCHETS VERTS EN PLEIN AIR (17.6.2022)

LE SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Vu la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983; Vu l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) du 16 décembre 1985; Vu la Loi cantonale sur les déchets et les sites pollués (LDSP);

Vu l'Ordonnance sur les forêts (OFo) du 30 novembre 1992; Vu la Loi cantonale sur les forêts (LCFo) du 6 février 1996;

Édicte la directive suivante:

1. Buts et contexte

Sont considérés comme rémanents dans cette directive les rémanents de coupe et autres éléments de biomasse issus de l'exploitation forestière. Font partie des déchets naturels des champs et des jardins, tous les déchets de plantes produits lors des activités agricoles et paysagères, par exemple lors de l'entretien de haies, de vergers, des vignes, des allées, des pâturages ainsi que les déchets des cultures agricoles. La loi sur la protection de l'environnement interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation prévue à cet effet (installation d'incinération des déchets). Dans certaines conditions, des exceptions sont possibles pour des rémanents provenant des forêts ainsi que les déchets des champs et des jardins. En règle générale, leur incinération n'est pourtant pas judicieuse. L'incinération est notamment interdite lorsqu'ils ne sont pas assez secs et que leur combustion produit de la fumée.

L'autorité peut toutefois autoriser dans certains cas l'incinération de rémanents et de déchets naturels qui ne sont pas suffisamment secs, en particulier pour des raisons phytosanitaires ou de sécurité. Cette directive s'adresse aux autorités chargées de l'application des bases légales, aux milieux concernés et aux administrés en leur fournissant une aide à l'exécution et en les informant sur les bonnes pratiques à adopter.

2. Pollution de l'air par les feux de déchets verts

L'incinération en plein air de rémanents provenant des forêts, des déchets naturels des champs et des jardins produit une quantité importante de particules fines et de substances dangereuses pour la qualité de l'air. Elle représente également un risque d'incendie.

Les suies par exemple, sont des particules cancérigènes, comme celles provenant des véhicules à moteur diesel. Ce n'est pas parce que le combustible est «naturel» qu'il ne produit pas de résidus nocifs. Les poussières fines nuisent à la santé: elles affaiblissent la fonction pulmonaire accroissent les problèmes respiratoires, et peuvent avoir des effets à long terme comme les maladies cardio-vasculaires ainsi que le cancer.

3. Principes régissant la gestion des déchets

La loi sur la protection de l'environnement (LPE, art. 30c al. 2) interdit l'incinération des déchets hors d'une installation prévue à cet effet, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives. L'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair, art. 26b) exige concrètement que les déchets naturels soient suffisamment secs pour n'émettre pratiquement pas de fumée en brûlant. La pratique montre cependant que le respect de cette condition n'est souvent pas possible et qu'il n'est pas opportun d'incinérer; en effet, les résidus végétaux à éliminer présentent un taux d'humidité élevé.

L'élimination des rémanents de coupe et des matériaux végétaux doit être effectuée selon les principes suivants: Valorisation écosystémique de la matière organique sur place

Les rémanents provenant des travaux de bûcheronnage et autres éléments de biomasse tels que les fonds de tas de déchetage peuvent en général être laissés en forêt pour une décomposition sur place. L'apport de déchets organiques extérieurs en vue de leur décomposition en forêt est par contre strictement interdit.

Les déchets viticoles provenant de la taille d'hiver sont à intégrer directement dans le sol après broyage mécanique. Valorisation écosystémique de la matière organique après transport. Les copeaux fabriqués à base de bois naturel ont des applications multiples: surface de place de jeux, paillis de haies, aménagement paysager, etc.

Pour les autres déchets organiques, le compostage est une solution présentant de nombreux avantages, car il permet d'apporter à nouveau aux sols une partie des éléments constitutifs et fertilisants qui en ont été extraits par les cultures. Selon l'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets, le compostage des déchets de jardin et des autres déchets compostables produits par les particuliers doit être encouragé.

Pour les déchets ne pouvant pas être valorisés par les particuliers et pour les rémanents forestiers et fond de tas de déchetage qui ne peuvent être décomposés sur place, il faut favoriser le traitement dans une installation autorisée (p.ex. compostage en bord de champs, compostière régionale, installation de méthanisation, etc.). Valorisation thermique

Lorsque leur qualité le permet, les déchets de bois naturel peuvent être valorisés comme bois de chauffage au sens de l'OPair (annexe 5 chiffre 31):

Bois en bûches, ou fagots;

Bois déchiqueté, plaquettes forestières, résidus d'écorçage.

Il est important que le bois en bûches soit suffisamment sec pour être brûlé dans une chaudière à bois, un poêle ou une cheminée de salon. Le bois déchiqueté ou en plaquettes forestières doit être brûlé dans une installation prévue pour ce type de bois et réglée précisément à son taux d'humidité.

4. Dérogation partielle à l'interdiction d'incinérer des déchets naturels

L'incinération des résidus végétaux hors installation peut être autorisée lorsqu'il existe un intérêt prépondérant. Ceci est le cas dans les situations suivantes:

- Rémanents de coupes issus de mesures phytosanitaires en forêt ou pâturage boisé. Les rémanents de coupes phytosanitaires sont principalement dus au bostryche typographe (*Ips typographus*) lors de pullulation (catastrophe forestière, sécheresse). Dans ces situations, il est impératif de pouvoir détruire les parties d'épicéas infestées le plus rapidement possible. Lorsqu'il n'y a pas d'alternative comme par exemple le déchetage et l'évacuation, l'incinération rapide de ce matériel infesté reste le moyen

le plus efficace de lutte contre le bostryche. D'autres ravageurs biotiques, comme la suie de l'érable (*Cryptostroma corticale*) par exemple, peuvent également nécessiter une incinération sur site en raison de leurs risques pour la forêt, l'environnement ou la santé humaine.

- Rémanents de coupes présentant un risque d'embâcle de cours d'eau ou d'accident sur des terrains en forte pente. L'incinération est possible lorsque les rémanents de coupe ne peuvent être entassés et évacués à un coût raisonnable, en particulier s'ils se trouvent sur des talus bordant un torrent ou dans les lits de ruisseaux (risques d'embâcle) sur des surfaces agricoles ou de pâturage boisé avec une pente ne permettant pas d'assurer la stabilité des machines et des tas de rémanents.

- Prévention du risque d'incendie dans les forêts sensibles. En réduisant, de manière contrôlée et durant des périodes adéquates, le volume de ligneux combustibles

- Raisons phytosanitaires hors de la forêt. Il peut y avoir obligation d'incinérer des déchets végétaux pour éviter la propagation de maladies et de parasites, comme par exemple dans la lutte contre le feu bactérien, la flavescence dorée et par mesure de précaution dans certaines maladies du bois de la vigne.

5. Application des dérogations d'incinérer des déchets naturels

Les communes surveillent l'interdiction d'incinérer des rémanents forestier et des déchets en plein air ou dans des installations non adaptées (art. 26a OPair). Elles contrôlent aussi le respect des exigences relatives à l'incinération de déchets naturels provenant des champs et des jardins (art. 26b OPair: seulement du bois sec, sans fumée visible). Elles interviennent notamment en cas de plainte. Dans le cadre de leurs activités dans la gestion des déchets, elles informent la population sur l'interdiction d'incinérer et organisent la collecte séparée des déchets valorisables.

Pour tous les cas en forêt et pâturage boisé, les gardes forestiers, sous la responsabilité du Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), peuvent délivrer une autorisation de déroger à l'interdiction d'incinérer des rémanents à des propriétaires de forêts ou des entreprises forestières.

L'autorisation sera formulée par écrit, en principe sur l'autorisation de coupe pour les propriétaires privés et, par exemple, sur le croquis de coupe remis aux chefs d'équipes ou aux entreprises en charge des travaux pour les forêts publiques. Une copie de l'autorisation est transmise à l'ingénieur forestier cantonal via la voie hiérarchique.

Les gardes forestiers, sous la responsabilité du SFFN, peuvent également délivrer une autorisation exceptionnelle de brûler des rémanents lors de travaux d'entretien de parcelles forestières en lisière, aux abords de terrains agricoles ou en pâturage boisé. La demande devra être dûment motivée et une copie de l'autorisation seront transmises au SFFN.

Pour tous les cas qui concerne la viticulture ou l'arboriculture le service de l'agriculture peut délivrer une autorisation de déroger à l'interdiction d'incinérer des matériaux végétaux à des propriétaires de cultures.

L'autorisation sera formulée par écrit. Une copie de l'autorisation est transmise au SENE.

AVIS OFFICIELS des communes

Pour les autres cas une autorisation ponctuelle et limitée dans le temps pourra être délivrée par le service de l'énergie et de l'environnement (SENE).

Le SENE peut également délivrer une autorisation par écrit à titre exceptionnel pour des feux de plein air liés notamment à certaines traditions ou manifestations publiques. Lademande devra être dûment motivée et le feu se composera uniquement de résidus végétaux secs et il devra être de taille et de durée raisonnable.

Dans tous les cas où il y a obligation d'incinérer les déchets végétaux sur place, il est nécessaire de prendre les dispositions afin de ne pas engendrer trop de fumée et de ne pas incommoder le voisinage.

Par ailleurs, le feu sera annoncé à la Centrale Neuchâteloise d'Urgences (CNU) de la police neuchâteloise par téléphone au 032/889.90.00 afin de disposer de toutes les informations relatives au feu. Dans le cas de figure où aucune autorisation n'a été délivrée et que les sapeurs-pompiers de la région de défense incendie ont été alarmés, la région concernée peut facturer les frais engendrés au responsable selon les bases légales en vigueur (arrêté cantonal et RALPDIENS).

De plus, tous les feux en plein air seront suspendus pendant les périodes de sécheresse ou durant lesquelles le Conseil d'État a décrété une restriction d'activité générant des poussières fines ou d'autres polluants atmosphériques lors d'épisode aigus de pollution de l'air (smog), ou si une interdiction totale ou partielle de faire du feu en plein air a été décrétée.

Les feux réalisés à l'occasion de la fête nationale, les feux de grillades et torrées font exception à une autorisation de dérogation à condition que soit utilisé uniquement du bois naturel ou du charbon de bois.

6. Instructions pratiques

Un feu en plein air ne doit pas créer de nuisances pour le voisinage et sa production de fumée doit être limitée s'il ne veut pas contrevenir aux dispositions légales relatives à l'incinération des déchets en plein air. Il est dès lors utile de rappeler quelques conditions nécessaires pour obtenir un bon feu sans émissions de fumées importantes.

Pour que du bois brûle et que ses constituants soient totalement transformés en dioxyde de carbone et en vapeur d'eau, tous deux invisibles, il faut que la température au niveau des flammes atteigne 700 °C. Le bois peut s'allumer dès 300 à 350 °C, suivant son humidité, mais une très grande partie de ses constituants sont alors distillés (fumée visible) plus que brûlés, avec de très forts dégagements d'odeurs âcres. Pour éviter cette phase, il faut procéder de la manière suivante :

1. Allumer un petit feu, avec du bois le plus sec possible, puis l'alimenter à la main avec des branches de faible section.
2. Dès que le feu prend un peu d'ampleur, on peut le charger un peu plus vite avec des branches de plus forte section.
3. Une fois que le feu atteint environ 1 mètre de hauteur pour près de 2 mètres de diamètre, avec de fortes flammes, il est possible de le charger au moyen d'un engin à grappin ou une pelle frontale à fourches.
4. Pour éviter la fumée à chaque nouvelle charge, il est impératif de ne pas déposer trop de matière à la fois, mais de faire en sorte que les flammes puissent traverser immédiatement la nouvelle couche. Ainsi le distillat dégagé, lorsque le nouveau bois chauffe avant d'atteindre les 700 °C (fumée), peut être immédiatement enflammé et oxydé par les flammes à proximité.

7. Dénonciations au Ministère public

Conformément à l'article 61 alinéa 1 lettre f LPE, le fait d'incinérer des déchets ailleurs que dans des installations d'élimination est puni de l'amende.

Toutes violations des dispositions légales relative à l'incinération des déchets (art. 32c al. 2 et 61 LPE, art. 26a et 26b OPair) constaté par la police neuchâteloise, le service de l'énergie et de l'environnement, le service de la faune, des forêts et de la nature ou un service communal sera dénoncée sous la forme d'un rapport simplifiée au Service à la population (art. 2 de la directive du procureur général sur les dénonciations simplifiées au service de la justice).

Toutes violations des dispositions légales relatives à l'incinération des déchets constaté par un autre titulaire de fonction publique dans l'exercice de ses fonctions sera dénoncée au Ministère public (art. 5 al. 1 de la directive du procureur général sur les dénonciations simplifiées au service de la justice).

8. Dispositions finales

La présente directive entre en vigueur le 17 juin 2022. Elle est publiée sur le site Internet du SENE.

Date d'adoption de la directive par le SENE

16 juin 2022, approuvée par le Département du développement territorial et de l'environnement
Le chef du service de l'énergie et de l'environnement

Yves Lehmann

HAUTERIVE-SAINT-BLAISE-LA TÈNE-CORNAUX-CRESSIER LE LANDERON-ENGES-LIGNIÈRES



COMMANDE D'ATTESTATIONS AU TRAVERS DU GUICHET UNIQUE

Toute personne qui souhaite un document émanant du contrôle des habitants à la possibilité de l'obtenir, via le guichet unique.

Les documents suivants sont disponibles :

- Attestation de domiciliations précédentes (domicile avec historique).
- Attestation de domicile.
- Attestation de séjour (secondaire).

Comment s'inscrire au Guichet unique ? :

 www.guichetunique.ch

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de votre contrôle des habitants.

Les contrôles des habitants

HAUTERIVE-SAINT-BLAISE-LA TÈNE-CORNAUX-CRESSIER LE LANDERON-ENGES-LIGNIÈRES



CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Les Communes d'Hauterive, de Saint-Blaise, de La Tène, de Cressier, de Cornaux, d'Enges, du Landeron et de Lignières, informent les citoyennes et citoyens qu'une personne qualifiée se tiendra à disposition des champignonnières de la région pour effectuer un contrôle de leurs cueillettes à l'Hôtel communal de Saint-Blaise, au rez (Grand'Rue 35).

Lieu de contrôle: **Hôtel communal (administration communale), rez, Grand'Rue 35**

Jours et heures des contrôles: **Tous les mercredis, de 15h30 à 16h30**

Contrôleuse: **Madame Gaëlle Monnat, tél. 079 546 55 73, contrôleuse certifiée VAPKO.**

Les contrôles débuteront le mercredi 31 août 2022 pour se terminer le mercredi 26 octobre 2022.

Important: le mercredi 14 septembre 2022, aucun contrôle ne sera effectué.

LIGNIÈRES



FERMETURE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le guichet de l'administration communale sera fermé du :

Lundi 15 août au vendredi 26 août 2022

Réouverture du guichet à partir du mardi 30 août 2022, selon l'horaire habituel; soit mardi et jeudi matin de 08h00 à 11h30 et mercredi après-midi de 15h00 à 18h00.

Durant cette période l'administration communale sera atteignable par téléphone du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 au 032 886 50 30.

LIGNIÈRES



TIR OBLIGATOIRE 300M

Vendredi 19 août 2022 de 17h30 à 19h30

Vendredi 26 août 2022 de 17h30 à 19h30



Foyer de jour

Rue Montagu 8
2520 La Neuveville
Lundi / Mercredi / Vendredi

T: 032 751 26 62
www.home-montagu.ch



AVIS OFFICIELS des communes

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 05.08.22 au 05.09.22 Publication FAO n° 31

Dossier SATAC n° 113856

Parcelle(s) et coordonnées : 6329 - Le Landeron ; 1212024/2572577

Situation : Les Levées

Description de l'ouvrage : Assainissement maison de vacances - Rénovation énergétique du toit avec installation panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur

Requérant(s) : Philipp Spaniol, 4310 Reihfelden

Auteur(s) des plans : Peter Arni, Arni Architekten AG, Bielstrasse 40b, 3250 Lyss

Demande de permis de construire : Sanction minimale importance

Affectation de la zone : Zone d'habitation à faible densité / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 05.08.22 au 05.09.22 Publication FAO n° 31

Dossier SATAC n° 114379

Parcelle(s) et coordonnées : 7386 - Le Landeron ; 1212299/2572607

Situation : Chemin Mol ; Jolicrêt 31

Description de l'ouvrage : Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur extérieure

Requérant(s) : Jean Marc Chapuis, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans : Nicolas Marti, N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Demande de permis de construire : Sanction minimale importance

Affectation de la zone : Zone d'habitation à faible densité / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



TIR OBLIGATOIRE 25M

Samedi 27 août 2022 de 13h30 à 15h30

HAUTERIVE



MESURES DE CIRCULATION POUR LA 36^{ÈME} FÊTE D'AUTOMNE DES 26 ET 27 AOÛT 2022

A l'occasion de la 36^{ème} fête d'automne, le centre du village d'Hauterive sera fermé à la circulation du mercredi 24 août à 07h00 au dimanche 28 août à 12h00. Les accès aux quartiers nord du village se feront par la Coudre et par St-Blaise.

Les clients des commerces et de l'administration sont invités à se parquer sur le parc du STPA, près de la poste. Il est recommandé d'utiliser les parcs pour se rendre à la fête, les transports publics ou mieux encore, de venir à pieds.

Pour les habitants du centre du village et des Chasse-Peines, des places de parc sont à leur disposition au parking en chaille du centre sportif ainsi que sur celui du STPA. La boucle du trolleybus doit rester libre.

Il ne sera pas possible de circuler sur les rues du centre sportif, chemin de la Passe, Marnière, Rebatte et boucle du trolleybus le samedi 27 août de 15h00 à 16h30, pour le passage du cortège.

Pour la circulation, il vous suffira de suivre les panneaux de déviations et de laisser les carrefours et sorties de maisons libres, pour le passage des services publics, de l'ambulance et du service du feu.

Nous espérons que chacun se comportera de manière adéquate afin que cette 36^{ème} fête d'automne soit une réussite et nous remercions la population altarpicienne de sa compréhension.

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 05.08.22 au 05.09.22 Publication FAO n° 31

Dossier SATAC n° 114396

Parcelle(s) et coordonnées : 5718 - Le Landeron ; 1212057/2571583

Situation : Les Bévières ; Rue de Nugerol 26

Description de l'ouvrage : Réfection de la toiture, couverture, ferblanterie et isolation

Requérant(s) : Isabelle Richard, 2800 Delémont

Auteur(s) des plans :

Demande de permis de construire : Sanction minimale importance

Affectation de la zone : Zone du faubourg / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s) : Distance à la route

Particularités : Périmètre du plan de site, bâtiment de 2e catégorie

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 05.08.22 au 05.09.22 Publication FAO n° 31

Dossier SATAC n° 114089

Parcelle(s) et coordonnées : 7810,7809 - Le Landeron ; 1211900/2572292

Situation : Frienisberg ; Bellerive 16

Description de l'ouvrage : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure

Requérant(s) : Fabienne et Daniel Von Kaenel, 1873 Val-d'Illiez

Auteur(s) des plans :

Demande de permis de construire : Sanction minimale importance

Affectation de la zone : Zone d'habitation à faible densité / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



NOUVEAU SITE INTERNET

Mieux structuré et plus convivial que sa version précédente, affichant des rubriques plus claires, le nouveau site Internet de l'administration communale est mis en ligne ce jour.

Avec ce nouvel outil, la Commune a le souhait de faciliter l'accès aux informations et d'offrir une meilleure visibilité des actualités et des communications importantes. Les événements se déroulant au sein de la localité sont affichés sur la page d'accueil et ils peuvent être annoncés par les organisateurs en ligne.

Le nouveau site Internet, toujours accessible à l'adresse <https://www.landeron.ch>, dispose entre autres d'un recueil systématique recensant la réglementation communale.

Evolutif, le nouveau site sera encore alimenté ces prochains mois par l'administration communale.

Le Conseil communal invite les usagers à le visiter !

Le Landeron, le 15 août 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



BIBLIOTHEQUE DU C2T – FERMETURE EXCEPTIONNELLE

La bibliothèque du C2T sera exceptionnellement fermée le vendredi 9 septembre 2022.

Merci de votre compréhension.

Les bibliothécaires

AVIS OFFICIELS des communes

CRESSIER



TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE CANTONALE 5 – CHEMIN DES MALPIERRES À CRESSIER

Perturbations sur le trafic motorisé sur la route cantonale et sur le chemin des Malpierrez:

fermeture de la demi-chaussée et d'un tronçon entre le lundi 22 août et le vendredi 2 novembre 2022.

Nous vous informons que dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour RC5 – chemin des Malpierrez, la demi-chaussée Nord de la route cantonale et la partie Sud du chemin des Malpierrez seront fermées et cela engendrera des perturbations sur le trafic motorisé sur ces deux voies. Le trafic sera en tout cas maintenu à l'aide de feux de circulation.

Merci pour votre compréhension.

Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer à la signalisation qui sera apposée pour la déviation.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les désagréments occasionnés par ces travaux et vous invitons à prendre contact avec notre administration communale pour tout renseignement complémentaire au sujet de ces perturbations.

LE CONSEIL COMMUNAL



messeiller **BULCOM**
Lakeside Printhouse
www.messeiller.ch

L'Imprimerie Messeiller et le Bulcom déménagent !



De nouveaux locaux, un service toujours impeccable et irréprochable : confiez-nous dès aujourd'hui vos travaux d'imprimerie. Nous les exécuterons dans les meilleurs délais à des prix défiant toute concurrence.

Notre nouvelle adresse :

Messeiller SA
Place de la Fontaine 1
2034 Peseux
032 725 12 96



RVG
Energies
Renouvelables
Sàrl

Pompe à chaleur
Capt. solaire Th et PV
Eaux pluviales
A votre service
Depuis 1982
2073 Enges
contact@rvg-energies.ch
contact@rvg-conseils.ch
078 711 64 46



L'autonomie pour votre
maison. Depuis 1982

Cabinet ELSA

REBOUTEUSE & THÉRAPEUTE
Reconnu par les assurances complémentaires

Remise en place de l'Atlas, reboutement,
massages articulaires, sportifs,
relaxant, anti-cellulite et Reiki



Elsa Gonçalves
078 868 15 02

Adresse:
Cabinet de Neuchâtel,
Rue des Draizes 6, 2000 Neuchâtel
(également présente au Val-de-Travers)



BV TOITURES
Sàrl

COUVERTURE
ETANCHEITE

FERBLANTERIE
ECHAFAUDAGES

BURKHARD – SUNIER
Succession Vuillemin
2520 La Neuveville

Tél. 032 751 34 50
www.bv-toitures.ch
contact@bv-toitures.ch



Landi
REGION NEUCHÂTEL

APPRÉCIEZ LA
DIFFÉRENCE !

Votre LANDI:
**Bevaix
Cornaux
Crêt-du-Loche
Môtiers**

landiregionneuchatel.ch



AVIS OFFICIELS des communes

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

Nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, du dossier suivant, conformément à l'article 34, alinéa 1, de la Loi cantonale sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996:

Requérants: BALDI Melissa et PUJOL Maxime

Article cadastral n°: 4984

Situation: route de Troub 5

Auteur des plans: requérants

Nature des travaux: agrandissement d'une fenêtre au rez-de-chaussée pour créer une porte-fenêtre

Sanction: minime importance

Particularités: périmètre du plan de site, bâtiment de 2^e catégorie

Dossier SATAC n°: 112609 Publication FAO n°: 31

Date du délai d'opposition: 5 septembre 2022

Les plans de construction peuvent être consultés à l'administration communale de Cressier ou sur demande préalable auprès du Service de l'aménagement du territoire (SAT), rue Tivoli 5, 2002 Neuchâtel.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, 2088 Cressier.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel fait foi.

Cressier, le 5 août 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



MISE AU CONCOURS

La Commune de Cressier met au concours un poste d'**agent-e de sécurité publique à 100 % (réparti entre la sécurité publique et les services administratifs)**

Activités principales:

Vous assumez les tâches sécuritaires en lien avec la fonction. Vous patrouillez sur l'ensemble du village à pied, à vélo ou en voiture et répondez aux demandes citoyennes.

Vous êtes également responsable de la surveillance des chantiers et de la gestion des jardins communaux (administrative et opérationnelle).

En lien avec le service de l'urbanisme vous effectuez différents travaux administratifs pour le service.

Formation:

Formation d'assistant-e de sécurité publique ou de policier-ère.

Exigences:

Résistance au stress et sachant travailler de manière autonome.

Titulaire du permis de conduire de la catégorie B

Travail durant le week-end et horaires irréguliers

Maitrise des outils informatiques usuels

Langue française tant orale qu'écrite

Obligations et traitement:

Salaire et conditions de travail selon le statut et le barème de la fonction publique neuchâteloise.

Entrée en fonction:

1^{er} janvier 2023

Pour tout renseignement complémentaire:

M. Raphaël Constantin, Administrateur communal tél. 032 758 85 58 raphael.constantin@ne.ch. Les offres de service accompagnées des documents usuels portant la mention postulation sont à adresser jusqu'au **31 août 2022** au Conseil communal, Rue Vallier 4, Case Postale 4, 2088 Cressier ou par courriel à l'adresse susmentionnée.

CRESSIER



COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL, DÈS LE 11 AOÛT 2022

Suite à la démission de M^{me} Laure Persoz de l'exécutif cressiaquois pour raisons personnelles, nous vous informons ci-dessous de la nouvelle composition du Conseil communal de Cressier valable dès le 11 août 2022.

Président: M. Michel Froidevaux (PLR)

Vice-présidente: M^{me} Isabelle Garcia (PLR)

Secrétaire: M. Joël Boulogne (PLR)

Vice-secrétaire: M. Jean Bernard Simonet (Ensemble pour Cressier PS-Les Verts)

Membre: Vacant

CRESSIER



ARRÊTÉ DE CONVOCATION DES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS

(du 19 août 2022)

pour l'élection complémentaire d'un membre au Conseil communal

le 27 novembre 2022

(système majoritaire à deux tours)

Le Conseil communal de Cressier/NE;

Vu la démission de Mme Laure Martine Persoz, conseillère communale;

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution du 17 février 2003,

arrête:

Article premier Les électrices et électeurs sont convoqués pour le **dimanche 27 novembre 2022** pour l'élection complémentaire d'un membre au Conseil communal.

Art. 2 Le bureau électoral sera ouvert le dimanche **27 novembre 2022** de 10 à 12 heures.

Art. 3 Le Conseil communal désignera les membres du bureau électoral et de dépouillement. Il publiera la composition de ces bureaux dans la Feuille officielle

Art. 4 Sont électrices et électeurs en matière communale:

- les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus et qui ont leur domicile dans la commune, s'ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégés par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'incapacité;
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse;
- les étrangères et les étrangers ainsi que les apatrides domiciliés dans la commune qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement en vertu de la législation fédérale et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins un an.

Art. 5 Toutes les électrices et électeurs communaux sont éligibles dans la circonscription électorale où ils sont électeurs.

Art. 6 **Les électrices et électeurs ne peuvent exercer leur droit de vote que dans la commune de leur domicile politique.**

Les électrices et électeurs sont inscrits dans la commune où ils ont leur domicile civil et où ils se sont annoncés à l'autorité.

Celle ou celui qui dépose dans une commune d'autres papiers (certificat de nationalité, papiers provisoires, etc.) que son acte d'origine n'acquiert le domicile politique qu'à la condition de prouver qu'elle ou qu'il n'est pas inscrit au registre des électrices et électeurs du lieu où l'acte d'origine est déposé.

Peuvent se constituer un domicile politique qui ne correspond pas au domicile tel que le définit le droit civil:

- les personnes sous tutelle;
- les époux qui, avec l'accord de leur conjoint, parce que le juge le leur a ordonné ou que la loi les y autorise directement, résident, avec l'intention de s'y établir, ailleurs qu'au domicile du ménage commun;
- les partenaires enregistrés au sens de la loi fédérale sur le partenariat, qui, avec l'accord de leur partenaire, parce que le juge le leur a ordonné ou que la loi les y autorise directement, résident avec l'intention de s'y établir, ailleurs qu'au domicile du ménage commun;
- les personnes séjournant à leur lieu de travail durant la semaine, notamment les étudiants.

Art. 7 Les électrices et électeurs peuvent également voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'administration communale.

Art. 8 S'ils en font la demande au bureau électoral, les électrices et électeurs âgés, malades ou handicapés, peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique, **jusqu'au dimanche 27 novembre 2022 à 11 heures**

Les électrices et électeurs que des infirmités empêchent d'accomplir eux-mêmes les actes nécessaires à l'exercice de leur droit de vote, peuvent se faire assister, à leur domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Art. 9 Les partis politiques ou groupes d'électrices et d'électeurs qui élaborent une liste sont tenus de la déposer au secrétariat communal **au plus tard jusqu'au lundi 3 octobre 2022, à midi.**

Art. 10 Chaque liste doit contenir la signature **manuscrite d'au moins trois électrices ou électeurs domiciliés dans la commune** et porter en tête une dénomination et le numéro d'ordre qui la distingue des autres listes. **Aucun électeur ne peut signer plus d'une liste.** Il ne peut pas retirer sa signature après le dépôt de la liste.

Le Conseil communal publie ou fait afficher au moins une fois les listes déposées.

Art. 11 1 Chaque liste doit indiquer:

- la dénomination exacte du parti ou du groupe, dénomination qui doit se retrouver sur les bulletins électoraux;

AVIS OFFICIELS des communes

2. les noms et prénoms des candidates et des candidats, leur sexe, leur profession, leur adresse exacte, leur date de naissance et leur origine (pour les signataires les noms, prénoms, date de naissance et adresse exacte).

Art. 12 Les signataires de la liste de candidatures désignent un mandataire, ainsi que son suppléant, chargés des relations avec les autorités. S'ils ne le font pas, le signataire dont le nom figure en tête est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant. Le mandataire, ou en cas d'empêchement son suppléant, a le droit et le devoir de donner, au nom des signataires de la liste et de manière à les lier juridiquement, toutes les indications permettant d'éliminer les difficultés qui pourraient se produire.

Art. 13 Toute électrice ou électeur proposé comme candidat peut **décliner** sa candidature par une déclaration **écrite**, adressée au secrétariat communal **jusqu'au vendredi 7 octobre 2022, à midi** au plus tard. Il pourra être remplacé par le parti ou le groupe d'électeurs qui l'a proposé **jusqu'au mercredi 12 octobre 2022, à midi**. La proposition de remplacement doit être accompagnée d'une déclaration **écrite** du nouveau candidat acceptant sa candidature.

Art. 14 Il est interdit de porter en liste plus de candidatures qu'il y a de sièges à pourvoir. Sera élu la candidate ou le candidat qui aura obtenu plus de la moitié du nombre de bulletins valables (majorité absolue) et le plus grand nombre de suffrages.

Art. 15 Si les candidates et candidats, au premier et au second tour, ne sont pas plus nombreux que les sièges à pourvoir, ils sont élus sans vote (élection tacite). Le Conseil communal rapportera l'arrêté de convocation des électrices et électeurs.

Art. 16 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Cressier, le 19 août 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL,

le président, le secrétaire,
M. Froidevaux J. Boulogne

CRESSIER



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL LE Jeudi 1^{er} septembre 2022 à 20 heures à la maison Vallier, 2088 Cressier

Ordre du jour:

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'avant-projet de protection contre les crues du Ruhaut et du Mortruz
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement concernant la vidéosurveillance au collège primaire
5. Points en suspens – informations du Conseil communal
6. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune : Cressier

Lieu : Route de la Raffinerie, 2088 Cressier
S-0179181.1 - (PF 1006)

Station transformatrice Route de la Raffinerie

- Construction d'une nouvelle station sur la parcelle no 5590
Coordonnées: 2569434 / 1210367

L-0236175.1

Ligne souterraine 17 kV entre les stations STEP Cornaux et Route de la Raffinerie

- Réalisation d'une nouvelle liaison souterraine
- Fouille sur environ 200 m depuis la nouvelle station (pas de travaux sur le territoire de la commune de Cornaux)

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par et au nom Groupe E SA, Direction Distribution Electricité, Route de Morat 135, 1763 Granges-Paccot.

Les dossiers seront mis à l'enquête publique du **19 août 2022 au 20 septembre 2022** à la commune du Cressier.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32, al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'article 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

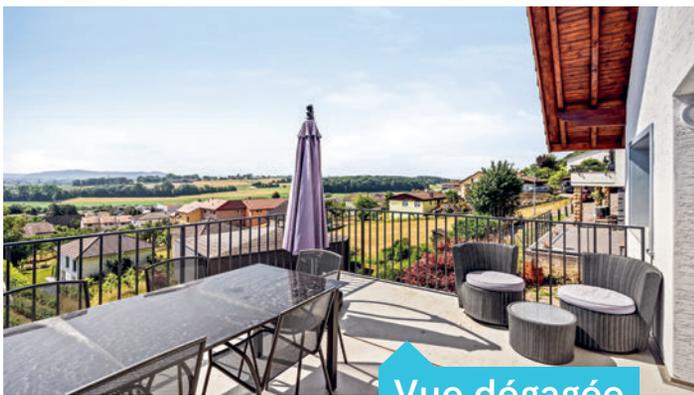
- a. les oppositions à l'expropriation;
- b. les demandes fondées sur les articles 7 à 10 LEx;
- c. les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d. les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e. les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort

Projets, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle

naef #VentesRésidentielles



Vue dégagée

Cornaux

Maison individuelle

- Superbe dégagement
- Balcon d'environ 20 m²
- 4 chambres
- Proche de la forêt

Réf. 36041
CHF 990'000.-

Naef Immobilier Neuchâtel SA

+41 32 737 27 50 | courtage.ne@naef.ch

Foncièrement Durable

naef.ch



AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX



AVIS DE PERTURBATION DE TRAFIC

FÊTE DU SOLEIL 2022

Samedi 27 août 2022, Cornaux sera en fête. La Fête du Soleil se déroulera entre la rue des Fontaines et le carrefour des Martinettes. Les sociétés du village tiendront leur guinguette et la population pourra déambuler parmi les tables et les stands. La circulation sera fermée sur la rue des Fontaines, soit depuis le carrefour de la RC5 jusqu'au chemin des Martinettes. Des déviations seront mises en place pour la période allant

Du vendredi 26 août 2022 à 06h00 au dimanche 28 août au soir

L'accès aux places de parc rue des Fontaines 10 et aux commerces est garanti le vendredi 26 août.

Pour le cortège du samedi après-midi, des restrictions de circulation complémentaires seront mises en place sur le parcours (voir plan de circulation annexé).

Pour le bon déroulement de cette manifestation, nous comptons sur la compréhension des usagers de la route et le respect de la signalisation et des déviations mises en place.

Merci par avance!

Cornaux, août 2022

LE CONSEIL COMMUNAL
COMMISSION SLC



ciné 2520

Association du Cinéma de La Neuveville
www.cine2520.ch

Du 22 août au 4 septembre
Ich bin dein Mensch (I am your man)
V.O. : ma. 23, ma. 30, ve. 2 à 20h30 et di. 28 à 17h00
Bullet Train
V.F. : me. 24, ve. 26, sa. 3, di. 4 à 20h30
Elvis
V.F. : sa. 27, di. 28, me. 31 à 20h30 / V.O. : di. 4 à 17h00
Du 5 au 19 septembre
Les vieux fourneaux (V.F)
Là où chantent les écrevisses (V.F)
La dégustation (V.F)
V.O. généralement sous-titrés Fr-All

CORNAUX



TRAVAUX SUR LE CLOS ST-PIERRE A CORNAUX

AVIS DE FERMETURE DE LA ROUTE

Réaménagement surfacique et renouvellement des services industriels au Clos St-Pierre

A partir du 15 août et jusqu'au 15 septembre 2022

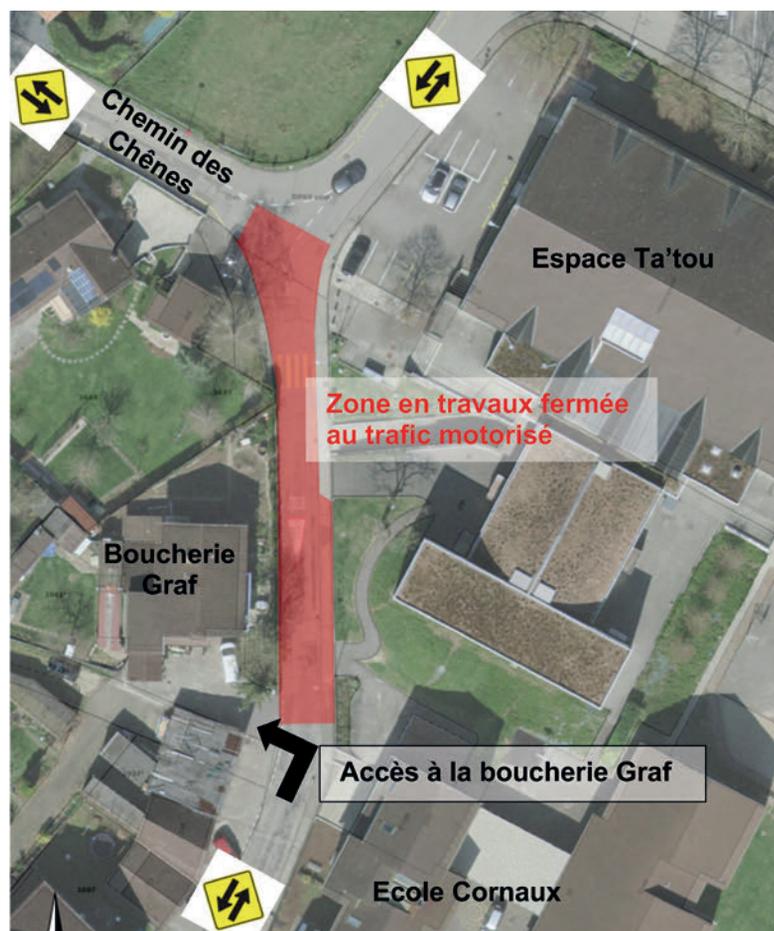
Fermeture d'un tronçon de route au Clos St-Pierre (Cornaux)

Nous vous informons que dans le cadre du projet de réaménagement de la route et de renouvellement des services industriels au Clos St-Pierre, la route sera fermée au trafic motorisé entre la boucherie Graf et le carrefour Clos St-Pierre / Chemin des Chênes.

Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer à la signalisation qui sera apposée pour la déviation.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les désagréments occasionnés par ces travaux et vous invitons à prendre contact avec notre administration communale pour tout renseignement complémentaire au sujet de ces perturbations.

LE CONSEIL COMMUNAL



AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX



AVIS DE TRAVAUX

**Fermeture de la rue du Vignoble 8 à la Rue du Vignoble 29 du côté Est
Prévoir des perturbations du côté Ouest de la Rue du Vignoble.**

Les tronçons suivants seront fermés :

- La Rue du Vignoble 26 à la Rue du Vignoble 23, l'accès aux piétons sera garanti. Cela concerne les collecteurs d'eaux usées, d'eaux claires, du chauffage à distance et des batteries électriques. L'avancement des travaux se fera sur une distance d'environ 100m à partir de la Rue du Vignoble 26. **Depuis le lundi 22 août 2022.**

L'accès aux garages et aux places de parc ne sera plus possible pour la Rue du Vignoble 19, 26, 28 et 30.

Des perturbations pour la Rue du Vignoble 17A, 17B et 17C sont à prévoir.

- La Rue du Vignoble 23 à la Rue des Nagrets, l'accès des riverains est autorisé. **Depuis le lundi 22 août 2022.**

- Perturbation depuis la Rue du Vignoble 68 à la Rue des Nagrets, l'accès aux habitations sera toujours garanti par la piste de déviation du trafic. Cela concerne les collecteurs des eaux usées, d'eaux claires et des batteries électriques. **Depuis le lundi 22 août 2022.**

En cas de besoin particulier/exceptionnel, l'entreprise de génie civil pourra localement créer des accès aux habitations. Si tel est le cas, nous vous prions de prendre contact avec le bureau Vincent Becker SA afin de trouver des solutions spécifiques à chaque situation. Numéro de contact 032 724 34 13.

Pour rappel :

Le trafic motorisé sera interdit et l'accès piétonnier sera toujours garanti sur ce tronçon. Des passerelles seront installées pour permettre l'accès aux propriétés privées aux endroits nécessaires.

La zone de stationnement provisoire au chemin des Jardils reste à disposition prioritaire pour les riverains concernés par ces travaux.

Le ramassage des poubelles ne pourra plus se faire au pied de chaque maison ainsi que celui des déchets verts.

Les riverains touchés par le secteur en travaux devront apporter leur poubelle soit à la rue du Vignoble 4 soit à la rue du Vignoble 29.

Les riverains ayant des difficultés pour le transport de leur benne à déchets verts pourront solliciter l'entreprise S. Facchinetti SA pour transporter leur benne au niveau du carrefour de la rue des Fontaines ou au niveau de la rue du Vignoble 29.

Merci pour votre compréhension.

Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer à la signalisation qui sera apposée pour la déviation.

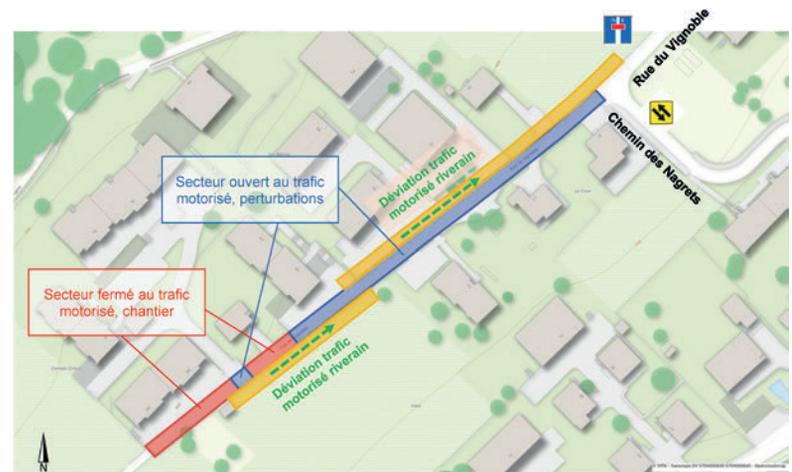
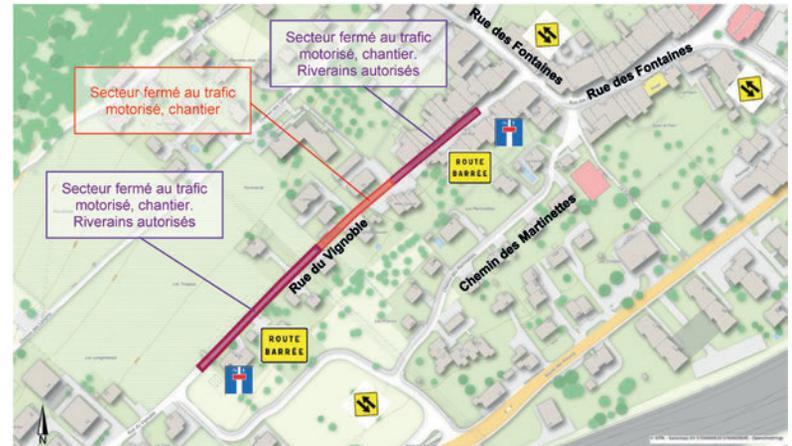
Le bureau VBI SA et la commune de Cornaux communiquent chaque semaine dans le Bulcom la planification estimative des travaux.

L'avancement étant fortement dépendant de la réalité du terrain, des modifications de planning et du phasage, des travaux restent possibles et envisageables.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les désagréments occasionnés par ces travaux et vous invitons à prendre contact avec notre administration communale pour tout renseignement complémentaire au sujet de cette fermeture.

LE CONSEIL COMMUNAL

Travaux depuis le lundi 22 août 2022



VARO Varo Refining Cressier SA

vous informe que des travaux d'assainissement auront lieu sur le pont de la route de la Raffinerie à Cressier dès le lundi 22.08.2022 pour une durée de 2,5 à 3 mois. Ces travaux comprennent la réfection du béton au sud de l'ouvrage, le remplacement d'un joint de dilatation ainsi que le renouvellement de l'étanchéité et de la surface de roulement sur la totalité du pont.

La circulation sera maintenue sur une demie chaussée durant toute la durée des travaux et est réglée par des feux de chantier.

En fonction des conditions météorologiques, la durée de ces travaux pourrait être prolongée.

Varo Refining Cressier SA vous remercie de votre compréhension et se tient à votre disposition en cas de renseignement complémentaire.

BULCOM

Nous recrutons

**Le Bulcom cherche un-e correspondant-e
pour la commune d'Hauterive.**

Contact: redaction@bulcom.ch



Chants orthodoxes d'Ukraine et du Caucase

Chœur Yaroslavl



Sa 27 août 20h30
Basilique Notre-Dame à Neuchâtel

Di 28 août 17h
Temple Farel à La Chaux-de-Fonds

Entrée libre/collecte (prix indicatif 30 frs)



Aux Douces Pensées
Boutique Florale



Route de La Neuveville 1 — 2525 Le Landeron
Tél. 032 751 23 47 — www.auxdoucespensees.ch



ALMAS FITNESS
COACHING PRIVÉ / GROUPE / ACCÈS LIBRE

079 782 70 34

RUE DU CENTRE 9
2525 LE LANDERON

ALOISSMARI
WWW.ALMAFITNESS.CH

LA NEUVEVILLE

Au programme!

ciné 2520
Association du Cinéma de La Neuveville
www.cine2520.ch

Ciné2520
www.cine2520.ch

Ich bin dein Mensch (I am your man)

Comédie romantique loufoque de Maria Schrader avec Maren Eggert, Dan Stevens



Tom, le rendez-vous d'Alma, est un bel homme, un bon danseur et est doté d'un charme certain. Dans un cadre agréable, des couples discutent avec entrain, l'atmosphère est électrique. Mais Alma n'est pas d'humeur romantique. Elle teste Tom : quelle est l'avant-dernière lettre du poème « Automne » de Rilke ? Combien font 3.587 x 982 / 731 ? Les réponses correctes fusent du tac au tac. Sur la piste de danse, le doute n'est plus permis. Tom est bien un robot humanoïde et son système vient de planter lamentablement. Alma qui est une scientifique participe à une étude visant à réunir des fonds pour la recherche. Elle doit vivre trois semaines avec Tom, programmé dans le seul but de la rendre heureuse. Il doit devenir, grâce à son intelligence artificielle, son compagnon idéal. Et si Alma était très réticente au début, elle ne tardera pas à avoir le coeur qui chavire. Cinéaste aux multiples talents, Maria Schrader adapte pour le grand écran cette nouvelle d'Emma Braslavsky, avec une belle dose d'ironie et des dialogues acérés. Elle réalise une comédie aussi divertissante que profonde sur l'amour, le languissement et la condition humaine.

DE - 2021 - 1h44 / Age légal: 12 ans

Bullet Train

Comédie policière de David Leitch
Avec Brad Pitt, Joey King, Aaron Taylor-Johnson

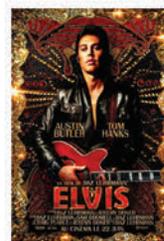


Un assassin malchanceux est déterminé à faire son job pacifiquement après plusieurs contrats partis en ville. Mais le destin semble en avoir décidé autrement, car sa dernière mission le voit faire face à des adversaires impitoyables, venus de tous les horizons, à bord du train le plus rapide du monde. Tous ont des objectifs liés, mais divergents... Le terminus est le point de départ de ce voyage à sensations fortes ininterrompu à travers le Japon moderne.

US - 2021 - 2h7 / Age légal: 16 ans

Elvis

Biopic, Musical de Baz Luhrmann
Avec Austin Butler, Tom Hanks



La vie et l'œuvre musicale d'Elvis Presley à travers le prisme de ses rapports complexes avec son mystérieux manager, le colonel Tom Parker. Le film explorera leur relation sur une vingtaine d'années, de l'ascension du chanteur à son statut de star inégalé dans une Amérique qui vit de profonds bouleversements.

US - 2021 - 2h39 / Age légal: 12 ans

Les films en V.O. sont généralement
sous-titrés en français et en allemand.
Renseignements et bandes-annonces :
www.cine2520.ch

LA NEUVEVILLE

Spectacle sportif de haut niveau et ambiance festive



Du 20 au 21 août 2022, la plage de Saint-Joux à La Neuveville accueillera une manche de qualification pour les championnats du monde de Pump Track ainsi que le championnat suisse de la discipline. Les meilleurs pilotes du moment s'y affronteront; de grands noms ont d'ores et déjà annoncé leur participation. L'enjeu; un ticket pour les championnats du monde 2022 (Red Bull UCI Pump Track World Championships) qui auront lieu en novembre à Santiago au Chili. En parallèle, un festival sportif et culturel sera proposé sur la plage à l'occasion de l'inauguration du nouveau site de détente. De nombreuses animations pour le public sont prévues.

Red Bull UCI Pump Track World Championships Qualifier

20 manches de qualifications dans le monde entier permettent de se qualifier pour les championnats du monde de Pump Track. Ce circuit de compétition a été créé par l'entreprise suisse de construction de pistes Velosolutions en 2018 et s'est rapidement positionné comme le plus haut niveau en Pump Track de l'UCI (Union Cyclisme Internationale). A La Neuveville, seule étape suisse du circuit, la meilleure femme et le meilleur homme (Elite) se verront inviter à participer à la finale au Chili. Les conditions pour participer au Red Bull UCI Pump Track World Championships Qualifier sont les suivantes: avoir minimum 17 ans (année de naissance 2005) et être muni d'une licence UCI (ou licence journalière).

Championnat suisse de Pump Track par Swiss Cycling

En parallèle de la course qualificative pour les championnats du monde, Swiss Cycling viendra décerner, pour la deuxième fois de son histoire, les titres nationaux de Pump Track en catégorie Elite. D'autres courses auront lieu pour les catégories: U11, U13, U15, U17 le dimanche. Ces deux compétitions de haut niveau se dé-

rouleront dans un cadre idyllique; sur la plage de Saint-Joux à La Neuveville, à quelques mètres du lac et des infrastructures sportives. Depuis plusieurs années en travaux, la plage sera officiellement rouverte le même week-end. D'autres activités sportives sur le lac et sur terre présentées par les clubs de la cité, ainsi que des concerts gratuits seront proposés au public attendu en masse.

L'accès aux gradins pour le public lors de la compétition de Pump Track est libre, tout comme les autres animations.



BERN

ACTIONS BÉNÉVOLES POUR PLUS DE QUATRE MILLIONS DE RANDONNEUSES ET RANDONNEURS

En Suisse, près de 1500 bénévoles s'occupent des 65 000 kilomètres du réseau des chemins de randonnée pédestre et de leur signalisation. En coulisse, ces volontaires assidus des associations cantonales de tourisme pédestre s'assurent que la population locale et les touristes étrangers puissent effectuer d'agréables randonnées. Sans l'intervention des bénévoles, il serait impossible de proposer des chemins de randonnée pédestre d'une qualité aussi élevée.

Qui n'a jamais vu ces petits panneaux indicateurs jaunes qui parsèment le paysage suisse? Ces derniers, ainsi que tous les autres balisages des chemins de randonnée pédestre, sont contrôlés au moins une fois par an par des bénévoles. La Suisse compte plus de 50 000 emplacements de panneaux indicateurs et quelque 250 000 balisages intermédiaires. Pendant leurs sorties, les bénévoles rafraîchissent les peintures, nettoient, installent ou remplacent des panneaux indicateurs, les débarrassent des broussailles, documentent les dommages et, dans certains cantons, effectuent aussi de petits travaux d'entretien des chemins de randonnée. Au total, cela représente presque 100 000 heures de travail bénévole par an, ce qui réduit de manière significative la charge financière pour la planification, la signalisation, l'entretien et la gestion du réseau des chemins de randonnée pé-

destre. Selon des estimations, les coûts totaux se monteraient sans cela à près de 53 millions de francs. La randonnée telle qu'on la connaît en Suisse serait impossible sans la contribution des bénévoles, le soutien financier de particuliers et les sponsorings d'entreprises. Ce travail ne profite pas seulement aux 57 % de Suissesses et de Suisses qui pratiquent régulièrement la randonnée, mais aussi à d'autres personnes qui viennent se détendre sur des chemins attrayants et entièrement balisés. Le réseau de chemins de randonnée pédestre, véritable base de la randonnée, est aussi un pilier important du tourisme suisse. Chaque saison, près de 300 000 vacanciers et vacancières explorent les célèbres paysages suisses en parcourant les chemins de randonnée. Au total, cette activité de loisirs populaire génère une valeur ajoutée directe de 3,6 milliards de francs par an.

Les gens derrière les chemins de randonnée pédestre

Kristien Van der Gucht fait partie de la trentaine de bénévoles chargés de l'entretien des chemins de randonnée dans le canton de Fribourg. Elle consacre 20 à 25 jours par an au contrôle des chemins pédestres dans la région de Lessoc. Sont-ils en bon état ou défectueux, doivent-ils être réparés? «La Suisse m'offre les montagnes. En travaillant pour les chemins de randonnée, je rends quelque chose à la Suisse. Mon enga-

gement pour l'Union fribourgeoise du Tourisme est donc une affaire de coeur», déclare cette Belge d'origine pour expliquer sa motivation. L'association faîtière Suisse Rando a demandé à Kristien Van der Gucht si elle était d'accord de participer à une campagne en ligne de grande envergure axée sur le bénévolat. «Il arrive que des randonneuses et randonneurs me remercient pour mon travail pendant mes sessions de contrôle, c'est pour moi la plus belle des rétributions. Mais il est agréable que cette action attire aussi l'attention du public sur nos prestations», se réjouit-elle.

Une initiative qui lance un message

Si les panneaux indicateurs jaunes sont très connus, rares sont ceux qui savent qui s'en occupe. Il faudrait que ça change, selon Andrea Boillat, responsable du domaine du marketing et de la communication de Suisse Rando: «Les bénévoles des 26 associations cantonales de tourisme pédestre, ces auxiliaires silencieux, fournissent un travail extrêmement précieux. Nous voulions que les gens en prennent conscience et qu'ils voient cet engagement.» De cette approche est née l'idée d'une campagne nationale. «Nous en espérons une reconnaissance et voulons montrer que les chemins de randonnée pédestre ne sont pas simplement un «service public», explique Andrea Boillat. «L'association faîtière Suisse Rando

CRESSIER

Assemblée paroissiale

En début d'été, la paroisse catholique de Cressier, Cornaux et Enges a tenu son assemblée générale au Chalet St-Martin devant une assistance clairsemée. Les paroissiens avaient-ils choisi de rester au calme après les festivités du jumelage, ou accordent-ils entière confiance à leur Conseil de paroisse?

La deuxième hypothèse semble concorder aux propos du représentant de la Fédération catholique romaine neuchâteloise, Gian-Carlo Croce, heureux d'être l'invité « d'une paroisse qui fonctionne bien et qui répond aux attentes avec précision et régularité ».

Rapport du président

Après les salutations et souhaits de bienvenue, ainsi que le rappel des paroissiens décédés durant l'année, Francis Vandaele a fait part du bilan des travaux menés jusqu'ici. Le sous-sol de l'église a été remis en état après les inondations, les locaux du chauffage sont désormais en conformité. Autour de l'église, l'enrobé abimé par l'eau, fait l'objet d'une réflexion. Par mesure de sécurité l'urgence s'est focalisée sur la réfection de la façade entrée principale de l'église. Restaurés la rosace et le porche sont merveilleux, toutefois ils laissent ressortir les défauts des fenêtres avoisinantes. Pendant les travaux, l'accès à l'église s'est fait par la rampe latérale dépourvue d'éclairage, anomalie qui sera corrigée d'ici l'automne. Malgré qu'il offre la possibilité de rencontres et de locations, le Chalet St-Martin est sous-occupé sans pour autant susciter des frais d'entretien et d'exploitation passablement conséquents, à ce propos une étude est menée pour en tirer le meilleur parti possible. Faute de bras pour assumer l'entretien des alentours de l'église et de la cure, le CP a recouru à une entreprise spécialisée en lien avec les institutions sociales du canton. Porté garant pour animer les célébrations, l'abbé Paul Frochaux apporte un soutien précieux et complète le planning des prestations d'orgues fournies par Maya Hammer recrutée durant le temps de l'Avent 2021. Ces engagements ne se sont pas faits sans difficulté et occasionnent un temps d'adaptation. Abandonnée pendant « l'ère covid » la Fête Dieu, s'est à nouveau déroulée et a permis à son issue des rencontres très chaleureuses qui sont à renouveler en d'autres circonstances. La paroisse s'implique dans les fêtes populaires, en l'occurrence à la FVN rétablie cette année, le stand des cornets à la crème a connu un joli succès. Celles

et ceux qui y ont contribué au travers de diverses tâches sont vivement remerciés. Ce lien précieux créé lors d'une manifestation entre paroissiens et population proche ou éloignée de l'église, a toute son importance, intensifier ce rapprochement est souhaitable. Le CP y travaille mais manque aujourd'hui de forces vives, les groupes paroissiaux ont également besoin de renfort. L'appel est lancé. En conclusion le président garde l'espoir de trouver un écho parmi les âmes de la paroisse.

Comptes 2021

La caissière, Brigitte Gyger, présente et commente les comptes. Certains chapitres sont grevés par les annulations dues au covid, il n'y a pas eu de FVN ni de Fête de St-Martin, et s'ajoutent les frais concernant la restauration de l'église, tous ces éléments laissent des marques dans l'exercice 2021 qui boucle dans les chiffres rouges. Plus optimiste se présente le budget 2022 tablé sur le retour à la normalité. Après avoir obtenu réponse à toute question, l'assemblée accepte les comptes et le budget et approuve le renouvellement des vérificateurs de comptes.

Ce qui s'est passé dans la paroisse

La présidente du Conseil de Communauté, Graziella Cao, donne un reflet des activités paroissiales. En résumé, l'année a été chamboulée, des célébrations annulées, l'arrêt momentané de la catéchèse, les messes soumises à des mesures sanitaires, l'absence du sacrement des malades, les temps liturgiques vécus autrement. Ce qui n'a pas empêché catholiques et réformés de se rassembler à la Journée Mondiale de Prière. Par ces temps difficiles, les lectures bibliques dégagent un autre sens et de l'émotion, notamment à la Journée Mondiale des réfugiés. Les catéchistes sont remerciés pour la préparation des premiers communions. En novembre, 9 enfants de la paroisse ont été confirmés par Mgr Aubertin en l'église du Landeron. L'animation par les jeunes, l'intensité dans la prière, ont marqué les temps forts de Noël. Le Conseil de communauté espère voir se dissiper ce brouillard installé dans la vie communautaire et sociale, « soyons confiants » implore la présidente.

Le Conseil de paroisse réélu. L'assemblée renoue sa confiance au Conseil de paroisse qu'elle élit dans sa composition identique et par des applaudissements lui exprime sa reconnaissance.

Demande de crédit de 60'000 francs (hors subvention et aides financières de 21'000 francs) pour la suite de la réfection de la façade ouest de l'église.

A retenir les éléments rapportés par Marie-Antoinette Vacher, déléguée de la paroisse auprès de l'entreprise en charge de la réfection de l'église. En fait, les travaux concernant la pierre de la tour de l'église (façade ouest), qui ont été effectués dans l'urgence en 2021, sont terminés. Le coût de la réfection a été moins cher que devisé grâce aux bonnes surprises rencontrées en cours de travaux. La rosace et le porche ont repris belle allure, cependant l'œil est attiré par les fenêtres hautes fissurées, cloquées, sur les côtés de la tour, ce qui laisse une impression d'inachevé. A la suite de ce constat, devis, travaux de rafistolage sont passés sous la loupe. Vu l'état de la pierre, la situation va en se dégradant a avisé le spécialiste de l'entreprise mandatée, une mise en garde qui a déjoué les bonnes intentions d'économie du CP. Finalement il s'est avéré pertinent et durable de terminer la façade ouest dans les règles de l'art. Il sera toujours possible d'entretenir les autres façades de l'édifice dans les années futures et en fonction des finances! Achever les travaux de la meilleure des façons provoque un dépassement de l'engagement financier accordé lors des assises 2021. Sollicité le crédit susmentionné nécessaire à l'achèvement des travaux de la façade ouest de l'église a reçu un accord unanime de l'assemblée.

Message de l'abbé - Satisfait de son appartenance à la communauté et content de vivre dans la localité malgré les problèmes qui surgissent parfois, l'abbé Gérard dit trouver un appui et des solutions auprès des représentants de l'évêché. Son regret est de constater un relâchement bien visible de la chrétienté, les âmes éloignées et repêchées ont besoin de temps! L'abbé Gérard remercie tous ceux qui apportent leur soutien au bon fonctionnement de la paroisse, particulièrement ceux qui s'investissent dans les groupes paroissiaux, « nous avons besoin de vous » dit-il en guise d'appel.

A l'issue de l'assemblée, et dans une atmosphère chaleureuse, a été partagé le verre de l'amitié.

GC

Couverture, ferblanterie
façades ventilées, étanchéité
photovoltaïque

GOTTBURG / Le toit, c'est nous!



Garage des Parcs Sàrl

Vente et réparations toutes marques

Helder Fernandes

032 725 29 79

Rue de la Rosière 2 - 2000 Neuchâtel - www.garage-parcs.ch



Votre Agent RENAULT en ville de Neuchâtel

MARIN



Matchs du FC Marin-Sports

Samedi 20.08.2022

- 10h00 FC Marin-Sports I - Team Vallon Sommer - Juniors D, groupe 2
14h00 Grpm des 2 Thielles II - FC Marin-Sports II - Juniors C, groupe 2
14h30 FC Marin-Sports - Grpm des 2 Thielles - Juniors B, groupe 1
18h00 FC Lignières II - FC Marin-Sports II - 4^{ème} ligue, groupe 2

Dimanche 21.08.2022

- 13h00 Team FC CSL-FC Ticino - FC Marin-Sports - Juniors A, groupe 1

Lundi 22.08.2022

- 18h45 FC Marin-Sports I - Team Vallon (FC Erguël) I - Juniors C, groupe 1

Mardi 23.08.2022

- 19h30 Grpm Etoile-Sporting - FC Marin-Sports II - Coupe Juniors C, tour préliminaire

Mercredi 24.08.2022

- 18h15 Team FC CSL-FC Ticino - FC Marin-Sports II - Coupe Juniors D, tour préliminaire
20h00 FC Marin-Sports - FC Colombier - Coupe Juniors A, tour préliminaire

LIGNIÈRES



Matchs du FC Lignières

Samedi 20.08.2022

- 09h00 FC Colombier II - Team 3L II - championnat Juniors D
Stade des Chézards, Colombier
09h00 Grpm VDT (Couvét) I - Team 3L I - championnat Juniors D
Terrain de la Léchère, Couvet
13h45 FC Corcelles Cormondrèche II - Team 3L
championnat Juniors C - Stade du Grand Locle, Corcelles
14h00 Team 3L - FCCPC (Coffrane) - championnat Juniors B
Centre Sportif, Lignières
14h30 FC Coffrane - Team 3L - championnat Juniors A
BEG Stadium, Coffrane
18h00 FC Lignières II - FC Marin-Sports II
championnat 4^e ligue - Centre Sportif, Lignières
18h30 FC La Sagne I - FC Lignières I - championnat 3^e ligue
Terrain « Les Gouttes », La Sagne

Mercredi 24.08.2022

- 18h15 Team 3L II - Grpm des 2 Thielles I
coupe juniors D - Tour préliminaire
Stade de St-Joux, La Neuveville
19h30 FCCPC (Coffrane) - Team 3L
coupe juniors C - Tour préliminaire - BEG Stadium, Coffrane
20h00 Grpm VDT (Fleurier) - Team 3L
coupe juniors A - Tour préliminaire - Les Sugits, Fleurier
20h00 Team 3L - Team Vallon (FC Erguël)
coupe juniors B - Tour préliminaire
Centre Sportif, Lignières

Jeudi 25.08.2022

- 20h15 FC Lignières II - US Villeret - championnat 4^e ligue
Centre Sportif, Lignières



Patrice Pagani Peinture - Papiers peints
Rénovation de façades

Devis sans engagement

Creuze 8 - 2072 Saint-Blaise
patricepagani@hotmail.com

Bureau 032 753 21 16
Natel 079 448 59 72

LE LANDERON



Matchs du FC Le Landeron - G2T

Samedi 20.08.2022

- 10h00 FCCPC (Peseux) Hêtres - Grpm des 2 Thielles I
Championnat Juniors D - Groupe 2
10h30 Grpm des 2 Thielles II - ASI Audax-Friul II
Championnat Juniors D - Groupe 3
14h00 Grpm des 2 Thielles II - FC Marin-Sport II
Championnat Juniors C - Groupe 2
16h00 Grpm des 2 Thielles I - Team Milvignes
Championnat Juniors C - Groupe 3
18h00 FC Le Landeron I - FC Le Communal Sport Le Locle I
Championnat 3^e ligue - Groupe 2

Dimanche 21.08.2022

- 16h30 FC Les Bois II - FC Le Landeron II
Championnat 4^e ligue - Groupe 2

Mercredi 24.08.2022

- 18h15 Team 3L II - Grpm des 2 Thielles I Coupe Juniors D
19h30 Grpm des 2 Thielles II - Team FC CSL - FC Ticino
Coupe Juniors C

CORNAUX



Matchs du FC Cornaux

Sa 20.08.2022

- 09h30 FC Saint-Blaise-Grpm entre 2 Lacs (Cornaux)
championnat Juniores féminines FF-12
tour automne - Groupe 1
Les Fourches - Les Fourches, 2072 St Blaise
14h30 FC Marin-Sports-Grpm des 2 Thielles
championnat Juniors B - tour automne - Groupe 1
La Tène - Marin - A,
20h00 FC Le Locle III-FC Cornaux
championnat 5^e ligue - Groupe 2
Jeanneret - A - terrain synthétique, Le Locle

Mercredi 24.08.2022

- 19h30 FC Cornaux (5^e)-Grpm des 2 Thielles (Jun.B)
matchs d'entraînement - Terrain de sports - A, Cornaux

Vendredi 26.08.2022

- Match vétérans - La Neuveville - Cornaux

HAUTERIVE



Matchs du FC Hauterive

Samedi 20.08.22

- 11.00 FC Boudry - FC Hauterive (juniors D)
14.00 FC Boudry - FC Hauterive (Juniors B)
14.00 FC Hauterive - Grpm des Vallées (La Sagne) (juniors C)
18.15 FC Floria II - FC Hauterive II (4^{ème} ligue)

Dimanche 21.08.22

- 16.00 FC Hauterive I - FC Le Locle I (2^{ème} ligue)

Mercredi 24.08.22

- 18.30 Team Neuchâtel (Bosna) - FC Hauterive (coupe Juniors C)



LIGNIÈRES

FC LIGNIÈRES - CONVOCATION

À l'assemblée générale du mercredi 24 août 2022 à la cantine du fc à 19h00 Les membres actifs, soit la 1^{ère} équipe, la 2^{ème} équipe, les vétérans ainsi que les entraîneurs juniors sont tenus d'assister à l'assemblée générale.

Ordre du jour

1. Appel
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Approbation du P.V. de l'assemblée générale ordinaire 2021
4. Rapport du comité
5. Saison 2021/2022
 - a. Rapport des entraîneurs et responsables d'équipe
 - b. Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes
 - c. Rapport du comité juniors
6. Admissions/Démissions
7. Saison 2022/2023
 - a. Nomination du Président et du Comité
 - b. Nomination des vérificateurs de comptes
 - c. Cotisations
 - d. Organisation de la saison
8. Divers

Si vous jugez nécessaire d'apporter une modification à l'ordre du jour susmentionné, nous vous prions d'en faire part 5 jours avant l'assemblée.

Chers amis sportifs, à bientôt!

Le Comité du FC Lignièrès

L'assemblée sera suivie d'un apéritif.

ENTRE-DEUX-LACS

Une préparation à l'adolescence

L'adolescence symbolise le passage à l'âge adulte, une période de remise en question et d'expérimentation diverses. Aujourd'hui, les jeunes sont souvent amenés à trouver par eux-mêmes leurs limites et leurs valeurs. Les libertés nouvellement acquises, dans un monde toujours en mouvement, ne sont pas toujours faciles à gérer. Ne vaudrait-il pas mieux préparer les enfants aux défis qui les attendent?

Dans nombre de sociétés traditionnelles, le parcours vers l'âge adulte est balisé par des rites de passages obligatoires. Ces rituels permettent de quitter le monde de l'enfance afin de prendre sa place dans la société. A cette occasion, le jeune est accueilli dans le monde des adultes et reconnu comme responsable de ses choix. Cette étape est précédée par un temps de formation pendant lequel l'enfant est préparé à vivre cette nouvelle étape.

Depuis plusieurs années, la paroisse de l'Entre-deux-Lacs propose l'activité TILT pour les pré-adolescents de 7^e à 10^e H. Elle se donne pour objectif de les préparer à leurs futurs défis grâce à des moments de partages, des mises en pratique et des temps d'amitié entre participants (voir flyer). Tout cela dans la joie et de manière non-scolaire.

TILT s'adresse à toutes et à tous. Pas besoin de venir d'une famille croyante ou d'avoir des connaissances bibliques, etc. Les temps de partage se veulent ouverts, prêts à accueillir les opinions de chacun-e tout en se basant sur une foi chrétienne porteuse d'espérance pour nos vies. Ainsi, la formation sera parsemée de références bibliques et de témoignages de vie. Afin que nos jeunes puissent également découvrir qu'ils pourront compter sur eux, les autres et sur Dieu dans l'aventure de la vie!

Plus d'infos: Gael Letare (gael.letare@gmail.com) ou Marina Bonnet Baerfuss (marina.bonnet7@gmail.com).



Hôtel-Restaurant de la Croix-Blanche

VENDREDI 26 AOÛT 2022
19H30

SOIRÉE CAPUNS ET BROCHETTE TZIGANE

Capuns
Authentique spécialité des Grisons, les «Capuns» sont des bouchées à base de pâte à spätzli, enrichies de saucisses séchées, jambon et diverses fines herbes, enveloppées dans des feuilles de bette et servies dans un bouillon crémé.

Brochette de bœuf tzigane, Buffet de salades
Cette spécialité des Grisons, composée de fines tranches de bœuf assaisonnées d'un sel épicé spécial, enfilées sur brochette, plongée dans l'huile bouillante puis grillée, est servie avec du pain et des salades variées comme dans presque toutes les fêtes populaires et les rencontres amicales de village.

Prix par Personne Frs 40.-

Réservation obligatoire
032 757 11 66 – info@croix-blanche.ch

Chaque soirée se déroule en

3 TEMPS

Un temps pour les relations
pique-nique ou souper, jeux

Un temps consacré à un thème pratique
réparer son vélo, gestion des médias et réseaux sociaux, jeux vidéo, transition écolo, faire la cuisine, jardiner, rendre service,...

Un temps de présentation et de partage en petits groupes sur des thèmes comme
l'estime de soi, l'influence du groupe, oser s'affirmer, faire des choix, la relation avec Dieu,...

LES SOIRÉES SONT NON-SCOLAIRES !



27.08-03.12
LA PAROISSE DE L'ENTREZLACS

TILT

UNE PRÉPARATION À L'ADOLESCENCE

POUR LES JEUNES DE LA 7^e à la 10^e Harmos



6 SAMEDIS & 2 VENDREDIS
DE 17H30 À 20H30

Foyer à côté du temple réformé de St-Blaise

Infos
Gael Letare 079/871.50.30
gael.letare@eren.ch

“ QU'EST-CE QUE L'ADOLESCENCE ? A QUELS CHANGEMENTS FAUT-IL S'ATTENDRE, DANS MON CORPS, DANS MES ÉMOTIONS, DANS MES RELATIONS ? COMMENT PRENDRE DE BONNES DÉCISIONS ET FAIRE DE BONS CHOIX ? ... VOICI LES SUJETS ABORDÉS LORS DES SOIRÉES ”

TILT SE DONNE POUR DÉFI DE PRÉPARER LES JEUNES À L'ADOLESCENCE. UNE PÉRIODE DE REMISE EN QUESTION ET D'EXPÉRIMENTATION PARFOIS ÉPROUVANTE. QU'ILS PUISSENT GRANDIR DANS LEUR COMPRÉHENSION DU MONDE, D'EUX-MÊME ET DE DIEU. TOUT CELA À TRAVERS DES MOMENTS DE JEUX, DE PARTAGES ET D'AMITIÉ ENTRE PARTICIPANTS.ES ET DES TEMPS POUR VIVRE DE NOUVELLES EXPÉRIENCES.

TILT S'ADRESSE À TOUTES ET À TOUS, PAS BESOIN DE VENIR D'UNE FAMILLE CROYANTE OU D'AVOIR DES CONNAISSANCES BIBLIQUES, ETC. LES TEMPS DE PARTAGE, SONT OUVERTS, PRÊS À ACCUEILLIR LES OPINIONS DE CHACUN.E TOUT EN SE BASANT SUR UNE FOI CHRÉTIENNE PORTEUSE D'ESPÉRANCE POUR NOS VIES. AFIN QUE NOS JEUNES PUISSENT ÉGALEMENT DÉCOUVRIR QU'ILS POURRONT COMPTER SUR EUX, LES AUTRES ET SUR DIEU DANS L'AVENTURE DE LA VIE !



LES DATES
HORAIRE : DE 17H30 À 20H30

Samedi 27 août
Samedi 10 septembre
Vendredi 23 septembre
Vendredi 30 septembre
Samedi 22 octobre
Samedi 5 nov. 9h30-12h30
Samedi 19 novembre
Et le samedi 3 décembre (jusqu'à 21h30)

Prix : CHF 80.- p.enf.
L'aspect financier ne devrait pas constituer une barrière. Sentez-vous libres de nous contacter.

INSCRIPTION :
[HTTPS://FORMS.GLE/3A4ZBCYDRV3XNSR9](https://forms.gle/3A4ZBCYDRV3XNSR9)
ou par mail : gael.letare@eren.ch

SOIRÉE D'INFORMATION POUR LES PARENTS LUNDI 22 AOÛT 2022
19H30, FOYER DU TEMPLE DE ST-BLAISE (SUR INSCRIPTION)

Eglise réformée évangélique

Le coin des jeunes

Groupe de jeunes (BUZZ) pour tout renseignement, contactez l'animateur de jeunesse, Gaëtan Broquet, 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

ENTRE-DEUX-LACS

www.entre2lacs.ch

Cultes Entre-deux-Lacs

Dimanche 21 août

10h00 Culte unique au temple de St-Blaise, suivi des baptêmes au lac dans une crique après le petit pont en direction d'Hauterive. Reprise des activités pour les enfants: garderie et Bee Happy au foyer. La Ruhe: voir programme sur le site.

Pour les cultes à MONTMIRAIL, veuillez consulter le site internet www.montmirail.ch

CORNAUX-CRESSIER-THIELLE-WAVRE-ENGES

Cressier:

Mercredi 24 août

dès 9h00 **Café du partage et de l'amitié** au centre paroissial réformé de Cressier. Rencontres œcuméniques. Bienvenue à chacun!

LIGNIÈRES-LE LANDERON

Lignièrès:

Dimanche 21 août

9h30 Transport depuis l'église pour le temple de St-Blaise.

L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile: découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important. Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner - prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS:

Pasteurs

Delphine Collaud, tél. 079 312 52 43, Delphine.Collaud@eren.ch
Frédéric Hammann, tél. 079 101 35 73, frederic.hammann@eren.ch
Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch
Frédo Siegenthaler, tél. 079 733 74 78, frederic.siegenthaler@eren.ch

Coordinatrice de l'enfance

Fanny Ndong, tél. 078 728 88 31, fanny.ndongo@eren.ch

Animateur de jeunesse

Gaëtan Broquet, tél. 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignièrès:

Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch

Temple et salle de paroisse du Landeron:

Frédéric Loeffel, tél. 078 920 31 34, frederic.loeffel@bluewin.ch

Centre paroissial réformé de Cressier:

Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.

Foyer de St-Blaise: Sandrine Minguely, 032 753 41 27

Contact: foyerstblaise@gmail.com

Agenda et diverses infos: www.entre2lacs.ch/foyer

Secrétariat pastoral et paroissial:

Grand-Rue 15, 2072 St-Blaise, tél. 032 753 03 10

(mercredi – jeudi – vendredi) entre2lacs@eren.ch

Autres communautés religieuses

Eglise Evangélique Marin

Dimanche à 9h30: culte avec St-Cène, école du dimanche et garderie

Mercredi à 20h: réunion de prières

Jedi de 12h-13h30: Club d'enfants «Jedi-midi» (7-11 ans)

Vendredi à 20h: Groupe de jeunes (dès 13 ans)

Nos rencontres ont lieu dans l'Espace Perrier, Rue Charles-Perrier 2

Pour les modalités d'organisation, nous vous invitons à consulter

notre site Internet: www.eeme.ch

Eglise catholique romaine

Paroisse de Saint-Blaise

Vendredi 19 août

09h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 20 août

18h30 Messe à Saint-Blaise

Dimanche 21 août

09h00 Messe à Saint-Blaise

Mardi 23 août

08h00-11h00 Ouverture du secrétariat

09h00 Messe à Saint-Blaise

Jedi 25 août

08h00-11h00 Ouverture du secrétariat

Vendredi 26 août

09h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 27 août

18h30 Messe à Saint-Blaise

Dimanche 28 août

09h00 Messe à Saint-Blaise

Paroisse de Cernier

Dimanche 21 août

10h00 Messe à Cernier

Dimanche 28 août

10h00 Messe à Cernier

Paroisse de Cressier

Dimanche 21 août

10h30 Messe à Cressier

Dimanche 28 août

10h30 Messe à Cressier

Paroisse de Geneveys-sur-Coffrane

Samedi 20 août

18h00 Messe à Geneveys-sur-Coffrane

Samedi 27 août

18h00 Messe à Geneveys-sur-Coffrane

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch Aux parents d'enfants qui ont commencé la 3^{ème} Harmos. Si vous n'avez pas reçu de courrier pour l'inscription de votre enfant à la catéchèse, merci de contacter la Cure de Saint-Blaise, rue du Port 3, 2072 Saint-Blaise, mardi ou jeudi matin de 8h à 11h ou nous écrire à paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch La messe d'ouverture de la catéchèse 2022-2023 aura lieu le dimanche 11 septembre à 10h30 à Saint-Blaise

Paroisse de Saint-Blaise

Secrétariat mardi et jeudi matin de 8h à 11h

Rue du Port 3

2072 Saint-Blaise

032 753 20 06

paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch

Répondant: L'abbé Leonardo Kamalebo 079 683 44 36 dès le 15.08 sera en vacances, merci de contacter les Abbés Zygmunt (076/6727280) et Gérard (079/3677932)

Paroisse de Cressier - Cornaux

Dimanche 21 août

10h30 Messe

Dimanche 28 août

10h30 Messe

Paroisse de Landeron - Lignièrès

Vendredi 19 août

17h45 Chapelle: adoration – méditation

18h15 Chapelle: messe

Vendredi 26 août

17h45 Chapelle: adoration – méditation

18h15 Chapelle: messe

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, CP 30, 2088 Cressier 079 367 79 32. Secrétariat à disposition le mardi et le vendredi après-midi – 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch



MARIN

jeudi-midi
Club d'enfants 7 - 10 ans


Chaque jeudi en période scolaire
de 12h à 13h30 à l'Espace Perrier - Marin



Viens nous rejoindre !

Histoires bibliques | Jeux et chants
Repas, dessert et boissons pour 6.- Frs

Pour tout renseignement et inscription : Marianne Empaytaz
032.753.67.91 - info@jeudi-midi.ch

Site internet: www.jeudi-midi.ch

Carrosserie endommagée ?
Donnez une seconde vie
à votre véhicule !



Storrer Automobiles
GARAGE-CARROSSERIE

Grand-Pont 2 - 2087 Cornaux - T 032 757 15 56 - F 032 757 27 51
www.storrerautomobiles.ch - info@storrerautomobiles.ch

SAINT-BLAISE

Distingué grâce à la Vigne aux Nonnes
Le Domaine Saint-Sébastien a mis
dans le mille

Participant récemment à une Dégustation de Sauvignon blanc faite par 11 spécialistes en collaboration avec le quotidien alémanique «Blick», le Sauvignon blanc «Réserve 2019» du Domaine Kuntzer a décroché le premier rang sur des échantillons sélectionnés dans le monde entier.

Cette fine goutte provient d'une vigne plantée à l'est de Cressier propriété de l'encavage saint-blaïsois. Le parcelle se nomme la «Vigne aux nonnes». Il rappelle que cette vigne avait autrefois appartenu à l'Eglise pour en faire du vin de messe ; Cressier se situant sur les terres catholiques de l'Entre-deux-Lacs.

«Blick» précise que le Domaine Saint-Sébastien fut créé en 1954 par Jean-Claude Kuntzer, repris par son fils Jean-Pierre, qui l'a remis, cette année, à sa fille Elodie et à son beau-fils Ludovic.

Le Bulcom félicite le Domaine Saint-Sébastien pour cette haute distinction.

CZ



SOLDES

ANNONCE IMPORTANTE.
Contre la faim.
Nous faisons
tous partie
de la solution.

SWISSAID



LE LANDERON

Jazz estival, une soirée de folie



Judi de la semaine dernière, le public attendait avec impatience et curiosité le groupe Cat & the Mint, une formation internationale venue pour la première fois au Landeron. Et il ne fut pas déçu par leurs prestations et interprétations jazziques des années 1940 et 50.

Dès le départ, les morceaux s'enchaînent à un rythme endiablé avec, tout au long du concert, la superbe prestation vocale et pianistique de Cat Lee King, accompagné de Mathias Luszpinski, incroyable dans ses solos, partant du son le plus bas pour monter dans les aigus avec une virtuosité magique, le corps tout en mouvement. Bien entendu, il ne faut pas oublier les excellentes prestations de François Sabin au saxo, de Stéphane Barral dans son superbe

solo de contrebasse, ainsi que Jean-Pierre Derouard à la batterie.

Tous ses musiciens dégagent une énergie folle et on n'a pas le temps de se relâcher, car, même après une petite «acalmie» avec une balade pour reprendre son souffle, ça repart sur un rythme effréné.

Dans la deuxième partie, le solo de contrebasse à toute allure et soutenu de belle manière par la batterie fait la part belle à un magnifique dialogue entre les deux musiciens laissés seuls sur scène pour cette prestation; un moment incroyable. Viennent ensuite quelques morceaux un peu plus doux pour reprendre son souffle et c'est reparti.

Tout au long de la soirée, les musiciens ont tenu leur public en haleine jusqu'à le faire chanter avec complicité. De multiples ovations et accompagnements avec les mains ont rythmé cet exceptionnel concert qu'il ne fallait pas manquer.

Hélas tout à une fin et, après deux bis, il était temps de rentrer chez soi.

Une découverte magnifique d'un jazz au rythme qui ne s'assagit pas, les musiciens portant le public vers de multiples de sensations.

Prochain concert: jeudi 25 août avec The Jazzburgers de Zurich.

CP

Prenez votre alimentation en main

Je vous reçois à mon cabinet ou à distance



- Renforcer son immunité
- Rééquilibrer sa flore intestinale
- Faciliter la digestion
- Perdre du poids en douceur
- Soigner le cholestérol naturellement
- Soigner les intolérances alimentaires
- Apprendre à manger sainement



Cynthia Aeschlimann
nutritionniste
www.viafelicia.ch

Prenez rendez-vous par téléphone :
079 784 45 00

LE LANDERON

Café contact avec la police, une initiative bienvenue

Initié aux États-Unis puis repris au Canada, le concept café contact avec un policier se veut une rencontre informelle permettant aux habitants de le rencontrer dans un espace neutre favorable au dialogue. Cette activité a pour but de pouvoir discuter librement de divers sujets de sécurité publique et des préoccupations pouvant toucher les citoyens d'un village, d'un quartier ou d'un secteur particulier (besoins, attentes, idées). Renouer le contact avec la population locale est important, car cela permet d'anticiper et de réagir à certaines situations en étant proactif.

Déjà organisé à St. Blaise en fin d'année dernière, ce concept sera de mise au Landeron le samedi 27 août de 9h30 à 11h30 sous le parvis (côté sud) de Centre administratif. Très impliqués dans ce concept, Philippe Walter, sergent-major, chef de poste et de secteur ainsi que Julien Mascle, agent de sécurité publique sont persuadés que cette initiative donnera à la population l'occasion de connaître le fonctionnement de la police cantonale et locale et de profiter de ces instants conviviaux pour parler de toutes sortes de préoccupations personnelles ou générales (voisinage, déchets, bruit, stationnement, intolérance, etc.) en recevant directement les renseignements nécessaires. Parler de ses idées est également une option à ne pas manquer de faire lors de cette rencontre, car cela pourrait conduire à des discussions intéressantes et productives.

Une initiative qui a toute sa place dans la Commune pour assurer une relation de contact informelle des plus agréables.

Landeronnaise et Landeronnais, ne manquez pas cet événement convivial qui pourrait vous apporter réponses et satisfactions.

CP

CAFÉS CONTACT
RENCONTRE AVEC LA POLICE
ET LES CITOYENS
INCIVILITÉS/LITTERING
Samedi 27 août
au Landeron
AVEC UN POLICIER
Au CAL de 9h30 à 11h30



SAINT-BLAISE

Programme officiel de la 36^{ème} Fête d'Automne

Vendredi 26 aout 2022

Ouverture des stands tenus par les sociétés locales

18h00 Ouverture du bar à TAPAS et des stands tenus par les sociétés locales 11h00-14h00

18h00-22h00 Tombola vente et remise des prix 10h30-11h00

18h00-21h00 Animations, tirs à la carabine, pêche aux canards 10h45

18h00-20h00 DJ JPP animation fera danser les plus jeunes 11h-11h15

21h00-03h00 En avant la musique avec DJ JPP Animation 11h00-14h00

22h00-02h00 Silent party dans la zone verte de la Rebatte 11h15-12h00

03h00 Fermeture des stands et du bar 12h-12h05

03h00-9h30 **Place du village sous le contrôle de MD sécurité** 12h05-12h20

Samedi 27 août 2022

10h00 Ouverture des stands et du bar à TAPAS 12h20-13h30

Dès 10h Parcours Ninja, jeux d'enfants, 15h00

tirs à la carabine, jeux de pêche, Tic-tac-toe à peindre

Tombola vente et remise des prix

Animation musicale par le groupe des BBM74

Réception des nouveaux habitants en musique par les BBM74

Discours du président de la FA et lâcher de pigeons. Bienvenue et apéritif officiel

Stand de grimage offert par l'Émulation

Animation musicale avec le groupe des BBM74

Discours de bienvenue d'un membre du Conseil communal aux autorités des communes voisines

Prestation musicale de la Chanson d'Hauterive

Repas officiel pour les communes invitées

Cortège des écoles et des dif-

férents groupes à découvrir absolument. Tout ce petit monde défilera au rythme de l'association musicale Neuchâtel - Saint-Blaise et du Showband les Armourins

16h-16h30 Aubade de l'Association Musicale, Neuchâtel- Saint-Blaise

16h40-17h00 Démonstration des jeunes gymnastes

17h10-17h35 Aubade du Showband les Armourins

17h45-18h10 Démonstration de l'école de danse, Centre Arts & Bien-être Pil'Life Danse

18h00-22h00 Tombola vente et remise des prix

19h00-21h00 Musique d'ambiance

Dès 21h00 DJ Cathy pour la night party

03h00 Fermeture des stands et du bar

02h30-8h00 **Place sous contrôle de MD sécurité**



QualityNet Entreprise de Nettoyage

- Nettoyage de vitres, vitrages et vérandas
- Nettoyage régulier de bureaux et locaux commerciaux
- Shampoing de moquettes et de tapis
- Nettoyage d'appartements, maisons et villas
- Service de conciergerie
- Entretien de jardin

Chemin de Jardils 20 • 2087 Cornaux
Téléphone: +41 32 535 52 75 • Mobile: +41 78 667 95 27
info@qualitynet.ch • www.qualitynet.ch

ANTIQUAIRE

ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX

- Manteaux de fourrure
- Meubles anciens
- Machine à coudre
- Cuivre et étain
- Briquets, stylos...
- Montres et bijoux
- Verre en cristal
- Service à vaisselle
- Tableaux...
- Tapis, tapisseries
- Robe de soirée
- Vins, champagne
- Pièces de monnaie
- Disque vinyle
- Bibelot, décoration
- Poste de radio...



N'hésitez pas à me contacter
pour une expertise rapide et efficace

Georges Heitzmann

galerieheitzmann@gmail.com

**Déplacement
gratuit**

078 305 15 89

SAINT-BLAISE

Belles prises au concours des pêcheurs du Bas-Lac 14 brochets

Au concours du dimanche 14 août passé, les participants de la Société des pêcheurs à la traîne du Bas-Lac ont fait mouche. 14 brochets ont mordu aux hameçons de leurs lignes.

Yves-André Zimmermann a capturé 7 poissons (23'600 grammes dont le plus gros: 5'880 gr, 97 cm), Vito Cavallo, 3 brochets (4570 gr.), Patrice Vautherot, 2 brochets (4270 gr.), Martin Greber, 1 brochet (1620 gr) et Richard Krebs, 1 brochet (1150 gr.).

En tout: 35'210 grammes.

Ce concours a eu lieu de concert avec celui de la Société des pêcheurs à la traîne de Neuchâtel. Une trentaine de membres des deux sociétés ont renforcé leur amitié autour d'une grillade à la mi-journée.

CZ



LUDOTHÈQUE DE LA NEUVEVILLE

Ludothèque de La Neuveville

Le mardi 23 août à 16h

Ludothèque de La Neuveville, oui, mais pas que!

La Ludothèque de La Neuveville dessert l'ensemble de notre région et accueille également les habitants des communes alentour, y compris celles situées dans le canton de Neuchâtel.

Des nouveautés arrivent bientôt...

Ces 6 semaines de vacances ont été très prolifiques! Nous avons acquis récemment de nouveaux jeux et travaillons à leur préparation pour pouvoir vous les proposer bientôt. Il s'agit entre autres de Living Forest, Paleo, Azul, Naga Raja et Les Aventuriers du rail: mon premier voyage.

Nous vous avons également concocté une première soirée jeux de société, qui aura lieu le jeudi 29 septembre au CAP du Landeron, de 19h à 22h (places limitées, inscription obligatoire par message au 079 891 75 65 ou à ludothèque@neuveville.ch).

L'équipe de la Ludothèque vous souhaite une excellente rentrée et se réjouit de vous retrouver!

Heures d'ouverture:

Mardi 16h-18h / Samedi 9h30-11h30

Rue du Marché 10 – 2520 La Neuveville

032 751 63 33 / Facebook / Instagram

ludothèque@neuveville.ch

LIGNIÈRES

Victoire bernoise à Lignières

Dimanche 7 août dernier, le tournoi de préparation du FC Lignières s'est achevé avec une victoire du FC La Neuveville-Lamboing 3 buts à 2 sur leurs homologues de deuxième ligue bernoise le FC Aurore Bienna. Durant la semaine précédente, ces deux formations ont dominé leur groupe respectif composé d'équipes neuchâteloises et bernoises de 2^{ème} et 3^{ème} ligue. Marin-Sports (2^{ème} ligue) complète le podium après avoir battu le FC Erguël II 3 buts à 0 lors de la petite Finale. Les tirs aux buts ont été nécessaires pour départager les locaux du FC Hauterive (1-1 après le temps réglementaire). Ces derniers l'emportent après une série de tirs aux buts.

Début du championnat sur les chapeaux de roues

A peine le tournoi de préparation terminé, que les équipes d'actifs entameront le championnat en se déplaçant à La Sagne (1^{ère} équipe, 3^{ème} ligue) et en accueillant le FC Marin-Sports II (2^{ème} équipe, 4^{ème} ligue).

Côté juniors, le tournoi ANF juniors E se tiendra toute la journée du dimanche 21 août dès 9h sur les installations du FC Lignières. Au menu dès 12h, poulet rôti, frites.

L'assemblée générale se déroulera quant à elle, mercredi 24 août 2022 à 19h à la buvette du club.

Enfin, le désormais traditionnel tournoi de pétanque organisé par le Club des 100 aura lieu samedi 3 septembre sur le parking du terrain de football. Inscription auprès de J. Kaenel par SMS au 079 240 29 37.

FS



CORNAUX

C'est la rentrée!

La FSG Cornaux a ce qu'il faut pour vos ados mais aussi pour vous, parents !

- Unihockey, équipe en championnat, dès 14 ans, mercredi de 19h30 à 21h30
- Unihockey loisir, dès 16ans, mardi de 18h à 20h
- Sports loisirs (multisport homme, dès 16 ans, jeudi de 19h à 21h
- Gym Homme (multisports) mardi de 20h à 22h
- Gym Dame (Fitwalking, STEP, renforcement, TRX, Bodypump,...) dès 16ans, lundi de 19h30 à 20h30 et mercredi de 20h-21h

Lieu : Salle omnisports à Cornaux

Alors venez bouger et passer des bons moments sportifs avec la FSG Cornaux !

En cas d'intérêt veuillez demander des renseignements ou confirmer votre présence pour un entraînement d'essai, par mail à l'adresse suivante : fsg.cornaux@gmail.com

PS : est-ce possible de mettre le logo gratuitement ? Si non mettre à la place FSG Cornaux

Avec mes Meilleures salutations,

Burdet Andréa



LE LANDERON

Gym du Landeron

Pour le groupe des hommes qui est actif tous les mardis soirs de 20h15 à 22h00, le moniteur est Philippe et non Peter et il est joignable au 076 366 83 00.

Venez rencontrer
les professeurs !

ÉCOLE DE MUSIQUE
DU LANDERON
SAMEDI 20 AOÛT
10H - 12H

Instruments :

Piano, violon, alto,
violoncelle,
guitare, ukulélé
guitare basse,
flûte traversière,
flûte baroque,
piccolo,
flûte à bec,
chant,
solfège,
rythmique
initiation
musicale.



SPORTS DIVERSES

Ecole de musique
du Landeron
Ville 2
2525 Le Landeron
032 751 38 03
eml@sdl-lelanderon.ch

www.sdl-lelanderon.ch/eml

Société de développement du Landeron

LA NEUVEVILLE

TENNIS CLUB LA NEUVEVILLE

Championnat Frijune 50+

Ce jeudi 18 août aura lieu à La Neuveville une demi-finale Frijune 50+, à savoir La Neuveville 1 contre Cadolles/Neuchâtel. L'entraîneur des équipes neuvevilloises Roland Houlmann, a poursuivi sa préparation malgré les vacances. Roland alignera son équipe type pour cette demi-finale. Il dispose de tout son effectif pour viser une nouvelle finale. Pour celles et ceux qui sont amateurs de beau tennis, rendez-vous donc pour jeudi matin à 9h00 sur les courts du TC La Neuveville. Allez les seniors!

Tournoi des vendanges

Le traditionnel tournoi des « vendanges » est fixé du 31 août au 3 septembre. Ce tournoi est très prisé des jeunes joueuses et joueurs, parce que chacune et chacun reçoit un prix. Nous reviendrons en détail sur l'organisation de cette manifestation.

Nouveau! cours collectifs pour adultes

En collaboration avec l'école de tennis Balle de set, notre club met sur pied ces cours pour adultes. Sont concernés aussi bien les débutants que les avancés. Ces cours ont lieu le jeudi soir de 18h à 19h et sont placés sous la direction du prof de tennis Hugo Perrin (078 229 49 40). Inscriptions auprès de Séverine Chédel (severine.chedel@tclaneuveville.ch)

Les news de Damien

Le championnat inter-clubs de ligue nationale A s'est déroulé durant cette dernière quinzaine. Damien y a participé avec le club des Cadolles, Avec une place en demi-finale à Winterthur, l'objectif du club a été atteint. En tant que n° 3 de l'équipe Damien a dû affronter des adversaires mieux classés que lui. Citons par exemple le genevois Antoine Bellier, classé 190^{ème} à l'ATP. Et pourtant Damien a démontré de belles qualités dans l'ensemble de ces rencontres.

Le rédacteur du TC

LA TÈNE

MINIGOLF

Résultats du tournoi de: BURGDORF

Cat. Hommes:

1. Daniel Moser, MC Berthoud
4. Ludovic Salomé, MC La Tène-CIS

Cat. Séniors 2:

1. Daniel Künzli, MC Berthoud
20. Daniel Salomé, MC La Tène-CIS



Réparations mécaniques toutes marques
Vente de véhicules neufs et d'occasions
Stockage de roues hiver/été Fr. 30.-

Chemin des Nageux 13 • 2087 Cornaux • 032 757 62 62
info@innovcar.ch • www.innovcar.ch

LE LANDERON

Rentrée scolaire 2022-2023, une découverte et une continuité



Ce lundi matin, deux cent-quatre-vingts élèves prenaient ou reprenaient le chemin du collège primaire sous un beau soleil. Les nouveaux patrouilleurs étaient déjà présents et actifs afin de sécuriser la traversée du passage piétons permettant à chacun de rejoindre la cour du collège.

Les grands ayant regagné leurs classes respectives, c'était au tour des «petits» du degré 3, présents avec leurs parents, d'être, pour la première fois, accueillis par leurs enseignantes après l'appel. Poursuivre leur cursus scolaire au Collège primaire était important pour beaucoup et c'est tout fier qu'ils rejoignaient les enfants de leur classe pour suivre leurs enseignantes dans leur classe. Recevoir leur matériel et prendre leurs marques, la matinée a très vite passé.

Également le matin, les enseignantes de l'école infantine accueillait de 8h30 à 10h, les trente-cinq élèves de 2^e qui retrouvaient avec plaisir leurs copains dans un environnement qu'ils connaissent bien. Ravis aussi de retrouver leurs maîtresses qui prenaient le temps de leur consacrer toute leur attention en leur donnant quelques informations sur le déroulement de l'année. A 10h, c'était au tour des quarante-cinq petits de 1^{re} d'arriver et de se familiariser gentiment avec leur nouvel environnement avec nonante-huit pourcents de sourires et un petit deux pourcents de larmes, mais une rentrée toute en douceur.

L'après-midi, les trois cent-douze élèves du cycle 3 (9^e à la 11^e) reprenaient le chemin du collège du C2T. Si les 10^e et 11^e ne se sentaient pas dépaysés et étaient ravis de retrouver leurs potes, les 9^e devaient quant à eux, trouver leurs marques dans ce nouvel environnement. Mais, ayant déjà visité le collège avant les vacances, il est certain qu'ils n'auront pas de peine à s'intégrer à ces nouveaux espaces.

On leur souhaite beaucoup de plaisir dans les nombreuses disciplines qu'ils devront apprendre à maîtriser en complétant leurs connaissances durant toute cette nouvelle année.

CP

LE LANDERON

INFORMATION IMPORTANTE: Invitation aux membres et sociétaires du Football Club Le Landeron (FCLL)

Deux années de pandémie n'ont pas permis aux membres et sociétaires du FCLL de se retrouver en présentiel pour les assemblées générales annuelles.

Les membres et sociétaires sont donc invités à rejoindre le comité le **jeudi 25 août 2022, de 18h30 à 19h30, à la cantine du FCLL** afin de prendre connaissance des comptes 2019-2020 et 2020-2021. Ce sera également l'occasion de se retrouver enfin tous ensemble dans une ambiance conviviale. Le comité vous attend avec plaisir.

Le Comité/CP

FÊTE DU PORT LE LANDERON

27 AOÛT 2022 • 10H à 18H

- VISITE DU CLUB NAUTIQUE
- ANIMATIONS
- EXPOSITION DE BATEAUX
- REPAS PROPOSÉ PAR LES FINS BECS
 - Tartare de bœuf à l'apéritif
 - Brochettes de poulet
 - Fritures de poissons

*L'équipe de
Concept Création
vous attend dans
son nouveau salon
de coiffure*

Sur rendez-vous:
t. 032 753 43 39
Rue Auguste-Bachelin 1a
2074 Marin



MARTI
GÉRANCE & CONSEILS

L'immobilier,
une aventure humaine

079 403 55 75
www.martigerance.ch
ivana@martigerance.ch

LA TÈNE

Nouvelle saison des rencontres du Club des Aînés de La Tène



Après les années 2020 et 2021 très particulières que nous avons vécues, où nous avons hélas été contraints de procéder à de nombreuses annulations, nous sommes heureuses à l'idée de vous présenter notre nouveau programme d'activités.

En ces temps encore incertains, vous pouvez l'imaginer, l'élaboration de ce programme n'a pas été une mince affaire pour qu'il soit varié et qu'il puisse répondre à vos goûts et à vos aspirations.

Depuis le début de cette crise sanitaire, nous savons combien les moments de rencontres et de partages sont importants pour chacun d'entre nous, pour notre moral et pour notre santé.

Nous espérons de tout cœur vous retrouver chaque mois dès septembre.

Quelques nouveautés font leur apparition. Nous vous invitons à découvrir notre belle région lors de balades, à apercevoir l'invisible animalier, à admirer les chefs d'œuvre d'artistes locaux, à vous nourrir d'une riche culture actuelle et antérieure, sans oublier l'évasion en contrées plus lointaines.

Nous souhaitons que notre Club vous apporte beaucoup de satisfaction et espérons pouvoir vous compter parmi nos fidèles participants encore de nombreuses années, ainsi que, et pourquoi pas, toutes les personnes qui vous entourent et qui seraient intéressées par nos activités.

Avec toute notre amitié et au grand plaisir de vous revoir, de vous connaître.

Les responsables, Eva de Swarte et Monique Calame

Information: Aucune inscription nécessaire (hormis en cas de déplacement), pas de cotisation. Une collecte est faite à la fin des conférences pour couvrir divers frais administratifs (petite attention aux conférenciers, goûters, décorations).

Programme de la saison 2022/2023

08 septembre 2022

Balade autour de chez nous

M^{me} Roselyne Grandin

13 octobre 2022

Les horlogers Jaquet-Droz et Leschot

Une histoire à redécouvrir

M^{me} Sandrine Girardier

10 novembre 2022*

Entre deux Eaux – La Tène un lieu de mémoire
Visite guidée au Musée Laténium, *sur inscriptions

Mardi 06 décembre 2022

Chien d'assistance « Le Copain »

M^{me} Séverine Python

12 janvier 2023

Voyage dans le Jura sauvage - M. Alain Prêtre

09 février 2023

Le peintre Louis de Meuron (1868-1949) et l'héritage impressionniste

M^{me} Pamela Corvalan

09 mars 2023

Un sujet actuel sur la commune, venez poser toutes vos questions

M. Yanick Boillod

13 avril 2023

11 mai 2023

Le Japon: pays des extrêmes, à la fois si loin et si proche de la Suisse

M. Jean-Jacques Masson

Balade autour de chez nous

M^{me} Roselyne Grandin

Dans le vent de l'actualité par Claude Zweiacker

Terrés dans nos sous-bois

Leur discrétion est presque totale et leur rôle majeur



Les habitants de nos communes connaissent le nom de leur commune et de leur rue; mais la plupart d'entre eux ignorent le nom du réservoir qui alimente leurs robinets. Cet article peut contribuer à mettre un terme à cette ignorance car, pendant la période de sécheresse que nous venons du vivre, les réservoirs de notre région ont disposé des ressources suffisantes pour assurer notre ravitaillement en eau.

Les réservoirs des communes attachées au BulCom portent en général les noms de leur lieu-dit.

Citons-les: pour Hauterive: réservoirs des Râpes; pour Saint-Blaise, du Trembley et des Râpes-Rondes: pour La Tène, des Champs Magnin; pour Cornaux, du Roc: pour Cressier, du Bois de la Cure, de l'Ecluse

et des Gouilles: pour Le Landeron, de Combazin et des Aiguedeurs: pour Lignièrès, de Vorgneux et de Chemenau, pour Enges, des champs du Rafour. La clinique psychiatrique de Préfargier reste indépendante des réseaux communaux, sa source et son réservoir étant situés dans le vallon du Ruau, à Saint-Blaise.

Ces réservoirs sont alimentés prioritairement par des sources, partant des nappes phréatiques. Pourtant, notre système hydraulique connaît quelques singularités.

Créée en 1978, à l'origine par les communes d'Hauterive et de Cornaux, la CEN, « Communauté des Eaux Neuchâteloises », constituée en syndicat intercommunal, a établi une conduite reliant les réservoirs des communes d'Hauterive, de Saint-Blaise, de Cornaux, de Cressier et, depuis peu, du Landeron, à celui de Fontaine-André de la Ville de Neuchâtel. Il est alimenté par les sources de l'Areuse et surtout par le captage des eaux du lac de Champ-Bougin. La CEN assure ainsi à ces communes une réserve d'eau potable inépuisable. Une belle prévoyance pour les périodes de sécheresse. Le réservoir de l'Essert (photo), au-dessus de Frochaux, récemment réalisé par la CEN assure cette sécurité

La Commune de La Tène capte l'essentiel de son eau au captage de Vigner (presque un mio de mètres cube par an) qu'elle possède en copropriété avec la Commune de Saint-Blaise. Cette commune se fournit, en revanche, essentiellement à son captage du Ruau. Le trop-plein du captage de Vigner rejette bon an mal an au lac de Neuchâtel par le Mouson émissaire du Loclat, presque la moitié de l'eau qu'il fournit. Cette source a toujours été peu affectée par les temps de sécheresse. Autre particularité depuis le début de cette année, la gestion des eaux dans les communes de l'Entre-deux-Lacs n'est pas homogène: pour Hauterive, La Tène et Enges, c'est Viteos; pour Saint-Blaise, Cornaux, Cressier et Le Landeron, c'est Eli 10. La Commune de Lignièrès affirme gérer elle-même son réseau!

Claude Zweiacker